

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

1/1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les écritures sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

1/2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

L'examen du compte administratif de l'année 2009 en tous points conforme au compte de gestion fait apparaître les éléments suivants :

A – BUDGET PRINCIPAL

a) Section de fonctionnement

a.1) Les dépenses

Le niveau des dépenses de fonctionnement 2009 est à peine supérieur à celui de 2008 (+0,78 %) mais se situe très en deçà du prévisionnel 2009 (-6,37 %).

Les variations s'expliquent de la manière suivante :

Chapitre 92023 - Administration générale de l'Etat : diminution du montant du nouveau marché pour l'entretien du réseau câblé.

Chapitre 92112 - Police Municipale : réduction du nombre d'interventions de la part de notre prestataire en charge de la surveillance et du gardiennage dans notre ville.

Chapitre 92213 - Enseignement : moindre sollicitation des crédits d'entretien contrebalancée par des travaux d'investissement dans les bâtiments scolaires.

Chapitre 92251 - Restaurant scolaire : deux facteurs expliquent l'évolution des dépenses de fonctionnement, la titularisation d'agents vacataires et la hausse des fréquentations au sein de nos restaurants scolaires (+5 %).

Chapitre 92255 - Classe de Découvertes : majoration de charges liée à la mise en place, au 3^{ème} trimestre, de la garderie péri-scolaire Montaigne, et un pic du nombre de classes de découvertes et donc d'enfants participants.

Chapitre 92332 : Les dépenses inhérentes à l'organisation de « Lille 3000 » ont été moins importantes que prévu grâce en partie à la mobilisation des agents communaux.

Chapitre 92421 Centres de loisirs : des associations ont tardé à remettre les documents nécessaires au calcul de la participation communale concernant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement ; cela conduit à un niveau artificiellement bas de ces subventions.

Les charges liées aux ALSH municipaux sont restées stables, en dépit de l'ouverture d'un second centre maternel en Août, en partie en raison de directions assurées par des agents internes et d'un changement de mode de prestations quant aux transports collectifs.

Chapitre 9260 Famille, services communs : la situation financière des structures pour personnes âgées étant équilibrée, elles n'ont appelé aucune subvention communale.

Chapitre 92814 Eclairage Public : la modernisation de l'éclairage public par la mise en place d'équipements moins « énergivores », explique l'évolution à la baisse des consommations (- 15K€).

Cette année la ville a de nouveau investi sur le remplacement d'équipements vétustes et a consacré de facto, moins de crédits à leur entretien (-90K€).

Chapitre 92824 Aménagements Urbains : certaines dépenses afférentes au Programme de Rénovation Urbaine et plus particulièrement à l'ingénierie, ont été inscrites en investissement (- 50K€).

L'étude relative aux travaux sur le réseau de chauffage urbain et notre délégation de service public a été reportée en 2010 (- 40K€).

L'ensemble des évolutions de dépenses de fonctionnement est repris dans le tableau suivant :

ARTICLE FONCTIONNEL	CA08	BP09	CA09	CA09 / CA08 (%)	CA09 / BP09 (%)
92020 ADM. GALE DE LA COLLECTIVITE	1 498 606.08	1 305 925	1 344 428.96	-10.29%	2.95%
920201 PERSONNEL TECHNIQUE	1 028 025.47	1 151 415	1 099 960.24	7.00%	-4.47%
92021 ASSEMBLEE LOCALE	270 181.21	284 200	285 120.14	5.53%	0.32%
92022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	26 761.92	22 560	16 547.94	-38.17%	-26.65%
92023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	232 666.33	210 040	180 045.58	-22.62%	-14.28%
92024 FETES ET CEREMONIES	110 947.30	138 650	136 887.50	23.38%	-1.27%
92025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	561 459.24	559 133	570 748.85	1.65%	2.08%
92026 CIMETIERE	71 760.40	79 175	73 312.58	2.16%	-7.40%
Total 920 SERVICES GENERAUX	3 800 407.95	3 751 098	3 707 051.79	-2.46%	-1.17%
92112 POLICE MUNICIPALE	604 156.15	661 010	629 104.33	4.13%	-4.83%
Total 921 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	604 156.15	661 010	629 104.33	4.13%	-4.83%
92213 CLASSES REGROUPEES	2 450 497.90	2 698 306	2 472 250.46	0.89%	-8.38%
92251 RESTAURATION SCOLAIRE	1 226 270.12	1 374 340	1 368 567.66	11.60%	-0.42%
92255 CLASSES DE DECOUVERTE	116 278.17	143 972	145 848.07	25.43%	1.30%
Total 922 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 793 249.98	4 216 618	3 986 654.36	5.10%	-5.45%
92311 ECOLE DE MUSIQUE	368 340.77	420 850	411 577.97	11.74%	-2.20%
92314 SALLES DE SPECTACLES	49 484.84	60 950	57 031.71	15.25%	-6.43%
92321 BIBLIOTHEQUE	261 077.77	279 855	271 413.55	3.96%	-3.02%
9233 ACTION CULTURELLE	212 619.84	184 120	166 414.85	-21.73%	-9.62%
92331 MAISON FOLIE	102 899.67	84 310	78 264.01	-23.94%	-7.17%
92332 LILLE 3000		45 000	34 009.11		-24.42%
Total 923 CULTURE	994 422.89	1 075 085	1 018 711.20	2.44%	-5.24%
92413 PISCINE	697 716.72	731 711	705 952.61	1.18%	-3.52%
92414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	653 899.89	809 260	801 810.79	22.62%	-0.92%
92421 CENTRES DE LOISIRS	384 527.20	504 990	396 282.56	3.06%	-21.53%
92422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	475 851.20	625 311	606 561.30	27.47%	-3.00%
Total 924 SPORT ET JEUNESSE	2 211 995.01	2 671 272	2 510 607.26	13.50%	-6.01%
9260 SERVICES COMMUNS	1 016 764.75	956 840	628 441.15	-38.19%	-34.32%
9261 SERVICES AUX AINES	2 282 324.27	2 468 665	2 372 656.38	3.96%	-3.89%
9263 AIDES A LA FAMILLE	93 589.03	124 932	126 555.32	35.22%	1.30%
9264 CRECHE	444 941.47	465 590	455 644.89	2.41%	-2.14%
92641 HALTE GARDERIE	213 933.18	206 235	202 163.10	-5.50%	-1.97%
Total 926 FAMILLE	4 051 552.70	4 222 262	3 785 460.84	-6.57%	-10.35%
92813 PROPRIETE URBAINE	406 969.74	454 970	431 243.51	5.96%	-5.21%
92814 ECLAIRAGE PUBLIC	318 612.55	347 800	231 379.40	-27.38%	-33.47%
92823 ESPACES VERTS URBAINS	1 224 549.25	1 335 950	1 324 847.87	8.19%	-0.83%
92824 AMENAGEMENT URBAIN	346 208.64	369 960	264 848.92	-23.50%	-28.41%
Total 928 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	2 296 340.18	2 508 680	2 252 319.70	-1.92%	-10.22%
TOTAL DES DEPENSES VENTILEES 920 à 928	17 752 124.86	19 106 025	17 889 909.48	0.78%	-6.37%

a.2) Les recettes

Les recettes de fonctionnement, hors produits de cession, évoluent significativement en 2009. En effet, elles passent de 20 421 755 € en 2008 à 21 095 365 € en 2009.

L'écart provient essentiellement de la majoration de la Dotation de Solidarité Urbaine et du renforcement du système de péréquation avec la « dotation cible », mais également de la mise en place de la nouvelle Dotation de Développement Urbain (DDU). Certains programmes s'inscrivant dans ce dispositif « débordent » sur l'exercice 2010. Les 400K€ d'enveloppe DDU sont donc répartis sur 2009 et 2010.

Par ailleurs, il est à noter que les dotations forfaitaire et nationale de péréquation accusent une baisse de leurs montants en lien avec une revalorisation extrêmement faible et la prise en compte des données du recensement faisant apparaître une légère baisse de la population monsoise. Cette évolution est infirmée par les données du dernier recensement.

		CA 08	CA 09	ECART	
				K€	%
RECETTES NON AFFECTEES					
ETAT	7411 DOTATION FORFAITAIRE	5 057 481.00	4 972 219.00	-85	-1.69%
	74123 DOTATION SOLIDARITE URBAINE	2 420 230.00	2 703 065.00	283	11.69%
	745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 751.00	2 779.00	0.0	1.02%
	74127 DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	377 853.00	321 425.00	-56.5	-14.93%
	74837 DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN		261 067.57	261	
	932 DOT. ET PARTIC. NON AFFECTEES DE L'ETAT	7 858 315.00	8 260 555.57	402.5	5.12%
	7482 ETAT-COMPENSATION POUR PERTE DE TA	544.00	421.00	0	-22.61%
	74833 ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	171 312.00	121 358.00	-50	-29.16%
	74834 ETAT-COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	128 991.00	97 641.40	-31.5	-24.30%
	74835 ETAT-COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	428 056.00	387 981.60	-40	-9.36%
	933 IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	728 903.00	607 402.00	-121.5	-16.67%
	TOTAL ETAT	8 587 218.00	8 867 957.57	281	3.27%
LMCU	7321 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 098 509.00	2 098 509.00	0	0.00%
	7322 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	388 883.00	404 163.00	15	3.93%
	TOTAL LMCU	2 487 392.00	2 502 672.00	15	0.61%

La Dotation de Solidarité Urbaine augmente d'environ 300 000 € entre 2008 et 2009. Si la ville a pu bénéficier une fois encore en 2009 d'une nouvelle répartition favorable et d'un nouvel abondement de la DSU, on note cependant que l'effet de ces mesures se réduit graduellement.

DSU	2005	2006	2007	2008	2009
Montant DSU	1 367 320	1 805 290	2 151 651	2 420 230	2 703 065
<i>dont DSU "CIBLE"</i>					234 430
Evolution/n-1		32.03%	19.19%	12.48%	11.69%

En 2009, la ville a connu une augmentation du produit de sa fiscalité locale. Cette évolution relève d'un « effet bases » puisque les taux d'imposition monsois sont inchangés depuis de nombreuses années. Elle résulte de 2 facteurs : une revalorisation des bases votée lors de la loi de finances 2009 à hauteur de 2,5 % pour le foncier bâti et l'habitation et de 1,5 % pour le non-bâti et une évolution de nos bases prenant en compte notamment certaines fins d'exonération.

	BASES 2008	PRODUITS 2008	BASES 2009	PRODUIT 2009	▲% BASES
TH	12 450 183,00	2 370 515,00	12 693 953,00	2 416 928,00	1,96%
TF	13 448 741,00	2 344 116,00	14 102 061,00	2 457 989,00	4,86%
TFNB	8 672,00	4 236,00	8 474,00	4 140,00	-2,28%

Les droits de mutations passent de 431 536 € en 2008 à 380 307 € en 2009. Néanmoins, les recettes sur les taxes additionnelles 2009 sont supérieures de 110 000 € au prévisionnel. La stabilité voire la baisse du prix des immeubles ainsi que les taux d'intérêts attractifs inversent la tendance plutôt pessimiste du début de l'année 2009.

Taxes additionnelles	2005	2006	2007	2008	2009
Montant	424 724.39	473 004.81	524 195.89	431 536.77	380 307.85
Evolution/n-1		11.37%	10.82%	-17.68%	- 11.87%

Les intérêts 2009 perçus au titre du placement des valeurs mobilières s'élèvent à 23 464,80 €

Le bilan de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

	Dépenses réelles	Recettes réelles
920-928 Charges et recettes ventilées	17 889 909.48	4 420 214.87
931 Opérations financières	1 545.00	23 464.80
932 Dotations		8 261 239.22
933 Impôts et taxes		8 390 446.87
Totaux	17 891 454.48	21 095 365.76
Solde		3 203 911.28

La marge d'autofinancement dégagée sur l'exercice 2009 (cessions déduites) s'élève à environ 3,2M€. Elle est supérieure de 1,7M€ à celle résultant du BP 2009.

Cette épargne nette provient à la fois d'un niveau de dépenses 2009 contenu par rapport à 2008 (à peine 1 %), mais également de recettes supplémentaires comme la Dotation de Développement Urbain.

b) Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un résultat de dépenses à hauteur de 4 997 907 € (dont l'acquisition de 2 immeubles situés rue Lacordaire pour 408 426 €), les recettes propres d'investissement sont quant à elles de 1 510 512 €

Les principaux chantiers de l'année 2009 correspondent à des opérations de construction et de maintenance pour des montants respectifs de 2,5M€ et 2,1M€

b.1) Travaux de construction

Conformément à ce qui avait été annoncé, les nouvelles opérations d'investissement ont été soit achevées ou sont en cours d'achèvement.

Les chantiers de la salle d'escalade et du Centre Technique Municipal ont consommé l'intégralité de leurs crédits de paiement 2009 à hauteur de 2M€.

Les travaux sur l'école Lamartine et le parking Marie Curie ont été réalisés pour des montants respectifs de 240K€ et 210K€

b.2) Travaux de maintenance

La ville poursuit la maintenance évolutive de son patrimoine et a consacré à ce titre 2,1M€, soit 600K€ de plus que la moyenne des huit dernières années.

La synthèse des réalisations est présentée ci-après :

- Equipement mobiliers, travaux de rénovation sur patrimoine scolaire (peintures extérieures, travaux d'étanchéité...) : 300K€,
- Maintenance des bâtiments sportifs et stades : 300K€,
- Entretien et modernisation des éclairages publics : 320K€,
- Acquisition de matériels espaces verts, et création d'espaces paysagers : 200K€,
- Travaux d'aménagement en périphérie des opérations de Rénovation Urbaine (dévoisement du réseau de chauffage urbain, aménagement des mails, démolition du bateau...) : 800K€,
- Rénovation du 1^{er} étage de l'hôtel de ville au niveau de la mezzanine et plus particulièrement des salles des mariages et du conseil municipal : 250K€

Nos recettes propres d'investissement de l'année 2009 ont été exceptionnellement importantes. Le versement de deux années de FCTVA (2007 et 2008) et le démarrage des cofinancements sur les travaux de Rénovation Urbaine entraînent un niveau de recettes à hauteur de 1,5M€, soit près du double du montant observé en 2008.

Cette année, la ville bénéficie d'une recette de 1,3M€ au titre du FCTVA qui représente à lui seul, 86 % de nos recettes propres d'investissement.

Les travaux sur la salle d'escalade étant commencés depuis le 1^{er} juin 2009, la ville a pu bénéficier d'acomptes sur la base des coûts de démarrage des travaux, soit 145 000 €

Par ailleurs, la réhabilitation des courées PAVILLON CENTRE, TROCADERO et HALLEZ donne lieu à des subventions de la Communauté Urbaine à hauteur de 85 000 €

Enfin, des soldes de subventions ont été versés dans le cadre des opérations de travaux sur le plateau des Acacias et le local social De Gaulle à hauteur de 40 000 €

La synthèse du budget de la section d'investissement est la suivante :

	Recettes	Dépenses
Opérations ventilées	245 293.41	4 997 907.46
FCTVA	1 265 219.03	
Opérations sur placements	781 744.00	1 245 736.26
Cessions/Acquisitions immobilières	335 780.00	
Totaux	2 628 036.44	6 243 643.72
Résultat sur op.réelles 09	-3 615 607.28	

Il est à noter que le solde des opérations de placements combiné à celui des cessions immobilières fait apparaître un résultat négatif dû au solde d'une opération de placement reportée en 2009.

c) Bilan de l'exercice 2009

La section d'investissement présente un solde négatif de 3 615 607,28 € qui ne peut être compensé à lui seul par l'excédent 2009 de la section de fonctionnement, d'un montant de 3 203 911,28 €.

L'exercice 2009 présente donc un solde final négatif de **411 696,00 €**

Si le résultat isolé de l'exercice 2009 présente un solde négatif, l'intégration du résultat positif de l'exercice 2008 (2 390 546,55 €), conduit à un résultat cumulé de clôture 2009 de **1 978 850,55 €**

L'année 2009 a été essentiellement marquée par un important dynamisme de notre investissement.

L'état des reports 2009 fait apparaître des dépenses et des recettes respectivement à hauteur de 326 565,05 € et 328 998,99 €. Il résulte de cet état un solde positif de **2 433,94 €** et le besoin de financement 2009 est réduit d'autant.

Compte tenu du résultat de clôture 2009 et de l'état de report 2009, il est possible d'affecter la somme de **1 981 284,49 €** aux dépenses d'investissement 2010.

B – BUDGET ANNEXE : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

Ce budget annexe comporte l'ensemble des dépenses et recettes correspondant à la gestion du patrimoine locatif de la ville : garages, restaurant du Fort, centre Vauban, salle des fêtes du Fort, salles du Barœul, salle des fêtes Marie Curie. La gestion de ce patrimoine locatif est traduite dans un budget annexe au budget principal de la ville car la location de ces salles relève d'une activité commerciale sur un secteur concurrentiel et est assujettie à la TVA.

Les loyers perçus sont utilisés à la maintenance et à l'amélioration qualitative de ces équipements.

Section de fonctionnement

CHAPITRE	NATURE	BT09	CA09
CHAP.011			
	605 ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX	0.00	0.00
	6063 FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	35 000.00	2 794.04
	611 PRESTATIONS DE SERVICE	0.00	0.00
	61522 ENTRETIEN ET REPARATIONS DE BATIMENTS	50 000.00	614.56
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	35 000.00	1 679.62
	6156 MAINTENANCE	0.00	1 160.00
	6226 HONORAIRES	35 000.00	0.00
	637 AUTRES IMPOTS ET TAXES	0.00	0.00
CHAP.65			
	654 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	200.00	39.93
	658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0.00	0.28
CHAP.67			
	673 TITRES ANNULES	3 100.00	933.93
CHAP.023			
	023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	193 493.22	0.00
CHAP.042			
	6811 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	11 969.00	11 969.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		363 762.22	19 191.36

CHAPITRE	NATURE	BT09	CA09
CHAP.70			
	70831 REDEVANCE RESTAURANT DU FORT	23 000.00	23 695.21
	70832 LOCATIONS DIVERSES	89 900.00	70 017.31
	70833 LOYERS CENTRE DES SARTS	5 700.00	6 042.84
CHAP.002			
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	245 162.22	245 162.22
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		363 762.22	344 917.58

Section d'investissement

CHAPITRE	NATURE	BT09	CA09
CHAP.16	1651 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 000.00	939.39
CHAP.21	2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	0.00	149.00
	2181 INSTALLATIONS GÉNÉRALES	30 000.00	0.00
	2184 MOBILIER	30 000.00	15 000.00
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	4 323.20
CHAP.23	2314 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	177 033.91	0.00
CHAP.041	2181 INSTALLATIONS GÉNÉRALES	14 500.00	12 114.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		253 533.91	32 525.59

CHAPITRE	NATURE	BT09	CA09
CHAP.001	001 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	31 871.69	31 871.69
CHAP.16	1651 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 700.00	1 320.27
CHAP.021	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	193 493.22	0.00
CHAP.040	28131 AMORTISSEMENT DES BATIMENTS PUBLICS	11 969.00	11 969.00
CHAP.041	2314 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	14 500.00	12 114.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		253 533.91	57 274.96

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2009 de la ville et de son budget annexe « gestion du patrimoine locatif ».

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

1/3 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

A - Budget principal

Détermination du résultat à la clôture de l'exercice 2009

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultat 2009 (1)	2 763 611.24	-3 175 307.24	-411 696.00
Résultat 2008 reporté (2)	2 248 144.66	142 401.89	2 390 546.55
dont résultat de clôture 2008 voté	4 209 904.55	-1 819 358.00	
dont part sur l'excédent 2008 de fonctionnement affecté (1068)	-1 961 759.89	1 961 759.89	
Résultat de clôture 2009 (3) = (1)+(2)	5 011 755.90	-3 032 905.35	1 978 850.55

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Besoin de financement brut (4) = -(3)	3 032 905.35
Reste à réaliser "recettes" (5)	- 328 998.99
Reste à réaliser "dépenses" (6)	326 565.05
Besoin de financement réel (7) = (4)+(5)+(6)	3 030 471.41

Détermination du solde disponible

Résultat de fonctionnement cumulé 2009 (3)	5 011 755.90
Couverture du besoin de financement de la SI (8) = -(7)	-3 030 471.41
Solde disponible (3)+(8)	1 981 284.49

Affectation des résultats

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	<u>3 359 470.40</u>
001 Déficit d'investissement reporté	3 032 905.35
Reports 2009	326 565.05

RECETTES **3 359 470.40**

911 - 1068 Excédents de fonction. capitalisés 3 030 471.41

Reports 2009 328 998.99

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES **1 981 284.49**

023 Virement à la section d'investissement **1 981 284.49**

RECETTES **1 981 284.49**

002 Résultat de fonctionnement reporté 1 981 284.49

B- Budget annexe gestion du patrimoine locatif

Détermination du résultat à la clôture de l'exercice 2009

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultat 2009 (1)	80 564.00	-7 122.32	73 441.68
Résultat 2008 reporté (2)	245 162.22	31 871.69	277 033.91
dont résultat de clôture 2008 voté	245 162.22	31 871.69	
dont part sur l'excédent 2008 de fonctionnement affecté (1068)	0.00	0.00	
Résultat de clôture 2009 (3) = (1)+(2)	325 726.22	24 749.37	350 475.59

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Besoin de financement brut	0.00
Reste à réaliser "recettes" (5)	0.00
Reste à réaliser "dépenses" (6)	0.00
Besoin de financement réel (7) = (4)+(5)+(6)	0.00

Détermination du solde disponible

Résultat de fonctionnement cumulé 2009 (3)	325 726.22
Couverture du besoin de financement de la SI (8) = -(7)	0.00
Solde disponible (3)+(8)	325 726.22

Affectation des résultats

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES **24 749.37**

RECETTES **24 749.37**

001 Excédent d'investissement reporté 24 749.37

1068 Excédents de foncion. capitalisés 0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES **325 726.22**

RECETTES **325 726.22**

002 Résultat de fonctionnement reporté 325 726.22

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition d'affectation de résultat 2009 du budget principal de la ville et de son budget annexe gestion du patrimoine locatif.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

1/4 - BUDGET PRIMITIF 2010

A – BUDGET PRINCIPAL

a) Section de fonctionnement

a.1) Dépenses

Le budget primitif 2010 fait apparaître une progression de 4,70 % des dépenses de fonctionnement par rapport au compte administratif 2009, soit 840 000 € et une légère diminution par rapport au B.P. 2009 (-1,97 %).

Cette évolution s'explique de la manière suivante :

- | | |
|---------------|---|
| Chapitre 920, | - augmentation des frais liés à l'organisation des deux tours des élections régionales (+10K€ au 92022),
- imputations sur le budget annexe des charges de fonctionnement des bâtiments qui font l'objet d'une location (-70K€ au 92025),
- subvention pour la manifestation « Son et Lumière » pilotée par l'association JONAS (+15K€ au 92025),
- subvention au CESAM pour l'opération « Nos quartiers d'été » (+18K€ au 92025),
- augmentation de la subvention à la Mission Locale (+2K€ au 92025) et PLIE (+10K€ au 92025). |
| Chapitre 922, | - augmentation des coûts de restauration scolaire liés à une hausse de la fréquentation (+20K€ au 92251),
- correction technique de l'imputation de 8 agents suite à leur titularisation (+140K€ au 92213, - 140K€ au 92251),
- revalorisation des crédits de prise en charge des études surveillées par la ville (+7K€ au 92255). |
| Chapitre 923, | - les crédits, en diminution de 20K€, concernant « Lille 3000 » ont été transférés sur une nouvelle ligne : « programmation partenariale » (92332),
- la programmation à la salle de spectacle Allende a été revue à la baisse (-20K€ au 92314) au profit des Vespérales avec la Maison Folie (+40K€ au 92331),
- acquisition d'un fonds de livres dans le cadre du projet « Hors les murs » (92321, +10K€) et augmentation des crédits annuels pour l'acquisition de livres, correspondant au relèvement des recettes 2009 (92321 +5K€). |

- Chapitre 924, - mouvement de personnel avec recouvrement partiel sur les salles de sports (92414, +25K€),
- reprise de subventions 2009 sous forme de subventions exceptionnelles en 2010 (92414, +20K€).
- Chapitre 926, - baisse des frais relatifs à la prestation de mise sous pli, désormais réalisée en interne (9260, -15K€).
- Chapitre 928, - recrutement de 3 agents en tant que Contrat Unique Insertion (CUI) au niveau des espaces verts (40K€),
- recrutement de 2 CUI au niveau de la voirie (+ 20K€). Ces charges sont significativement compensées en recettes (90 % du salaire brut).

L'évolution des dépenses de fonctionnement est reprise dans le tableau suivant :

ARTICLE FONCTIONNEL		BP 09	CA 09	BP 10	BP 10 / BP 09 (%)	BP 10 / CA 09 (%)
92020	ADM. GALE DE LA COLLECTIVITE	1 305 925.00	1 344 428.96	1 370 300.00	4.93%	1.92%
920201	PERSONNEL TECHNIQUE	1 151 415.00	1 099 960.24	1 164 650.00	1.15%	5.88%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	284 200.00	285 120.14	292 500.00	2.92%	2.59%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	22 560.00	16 547.94	24 850.00	10.15%	50.17%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	210 040.00	180 045.58	172 750.00	-17.75%	-4.05%
92024	FETES ET CEREMONIES	138 650.00	136 887.50	139 250.00	0.43%	1.73%
92025	AIDES AUX ASSOCIATIONS	559 133.00	570 748.85	524 742.00	-6.15%	-8.06%
92026	CIMETIERE	79 175.00	73 312.58	77 000.00	-2.75%	5.03%
Total 920 SERVICES GENERAUX		3 751 098.00	3 707 051.79	3 766 042.00	0.40%	1.59%
92112	POLICE MUNICIPALE	661 010.00	629 104.33	666 510.00	0.83%	5.95%
Total 921 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE		661 010.00	629 104.33	666 510.00	0.83%	5.95%
92213	CLASSES REGROUPEES	2 698 306.00	2 472 250.46	2 727 930.00	1.10%	10.34%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	1 374 340.00	1 368 567.66	1 288 247.00	-6.26%	-5.87%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	143 972.00	145 848.07	142 200.00	-1.23%	-2.50%
Total 922 ENSEIGNEMENT ET FORMATION		4 216 618.00	3 986 654.36	4 158 377.00	-1.38%	4.31%
92311	ECOLE DE MUSIQUE	420 850.00	411 577.97	438 010.00	4.08%	6.42%
92314	SALLES DE SPECTACLES	60 950.00	57 031.71	35 950.00	-41.02%	-36.96%
92321	BIBLIOTHEQUE	279 855.00	271 413.55	290 910.00	3.95%	7.18%
9233	ACTION CULTURELLE	184 120.00	166 414.85	164 530.00	-10.64%	-1.13%
92331	MAISON FOLIE	84 310.00	78 264.01	124 100.00	47.19%	58.57%
92332	LILLE 3000	45 000.00	34 009.11			
	PROGRAMMATIONS PARTENARIALES			11 200.00		
Total 923 CULTURE		1 075 085.00	1 018 711.20	1 064 700.00	-0.97%	4.51%
92413	PISCINE	731 711.00	705 952.61	696 110.00	-4.87%	-1.39%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	809 260.00	801 810.79	877 300.00	8.41%	9.41%
92421	CENTRES DE LOISIRS	504 990.00	396 282.56	455 190.00	-9.86%	14.87%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	625 311.45	606 561.30	624 922.00	-0.06%	3.03%
Total 924 SPORT ET JEUNESSE		2 671 272.45	2 510 607.26	2 653 522.00	-0.66%	5.69%
9260	SERVICES COMMUNS	956 840.00	628 441.15	682 800.00	-28.64%	8.65%
9261	SERVICES AUX AINES	2 468 665.00	2 372 656.38	2 434 900.00	-1.37%	2.62%
9263	AIDES A LA FAMILLE	124 931.57	126 555.32	139 685.00	11.81%	10.37%
9264	CRECHE	465 590.00	455 644.89	478 570.00	2.79%	5.03%
92641	HALTE GARDERIE	206 235.00	202 163.10	205 380.00	-0.41%	1.59%
Total 926 FAMILLE		4 222 261.57	3 785 460.84	3 941 335.00	-6.65%	4.12%
92813	PROPRETE URBAINE	454 970.00	431 243.51	460 800.00	1.28%	6.85%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	347 800.00	231 379.40	313 300.00	-9.92%	35.41%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 335 950.00	1 324 847.87	1 390 650.00	4.09%	4.97%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	369 960.00	264 848.92	314 476.00	-15.00%	18.74%
Total 928 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS		2 508 680.00	2 252 319.70	2 479 226.00	-1.17%	10.07%
Total 920 à 928		19 106 025.02	17 889 909.48	18 729 712.00	-1.97%	4.69%

Il est à noter, qu'en 2010, l'évolution des dépenses relatives au personnel est limitée à une hausse marginale de 0,78 % par rapport à 2009.

Par ailleurs la ville continue, dans un contexte de crise économique et sociale durable, à participer à la politique d'insertion en faveur des Monsois par le recrutement de Contrats Aidés, Agent ETIC mais également par l'accompagnement de ses partenaires associatifs (hausse de la subvention au PLIE et à la Mission Locale).

La ville renforce également sa politique en faveur des jeunes Monsois avec, par exemple :

- un effort budgétaire pour la garderie périscolaire avec l'ouverture de la garderie Montaigne en année pleine,
- l'augmentation des crédits pour l'acquisition de livres de bibliothèque.

a.2) Les recettes

Produits fiscaux

Les bases locatives prévisionnelles 2010 connaissent une évolution supérieure à l'actualisation prévue à hauteur de 1,2 % par la loi de finances 2010. Comme en 2009, des immeubles bénéficiant d'exonérations décidées par l'Etat, reviennent dans le « droit commun » en 2010.

Les prévisions pour 2010, dans l'hypothèse de taux constants, sont reprises dans le tableau suivant :

	BASES 2009	PRODUIT 2009	BASES 2010	PRODUIT 2010	Variation 10/09
TH	12 693 953	2 416 929	12 877 000	2 451 781	1.44%
TFB	14 102 061	2 457 989	14 470 000	2 522 121	2.61%
TFNB	8 474	4 140	7 800	3 810	-7.95%
TOTAUX		4 879 057		4 977 712	2.02%

Dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement qui regroupe à la fois la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et la Dotation de Solidarité Urbaine est la principale recette de la ville.

La révision à la hausse, en 2010, de la population DGF ne se traduit pas par une augmentation de la dotation forfaitaire (4 963 524 €). En effet, la baisse de 2 % du complément de garantie (variable d'ajustement de l'Etat pour l'effort de péréquation) contrebalance la hausse de la dotation de base de 1,76 % (effet de l'augmentation de la population).

La Dotation de Solidarité Urbaine devrait connaître une évolution favorable compte tenu du classement de la ville de Mons en Barœul et de l'enveloppe supplémentaire de 70M€ votée lors de la loi de finances 2010. Cependant, aucune information ne nous a été, à ce jour, communiquée officiellement de la part des autorités ministérielles à ce sujet. Les prévisions ont donc été établies sur la base d'une évolution prudente à hauteur de 1,2 %, soit l'inflation prévisionnelle 2010.

Par ailleurs, un reliquat (161K€) de la Dotation de Développement Urbain au titre de 2009 sera perçu en 2010. Cette dotation a été reconduite dans le cadre de la loi de finances 2010 à hauteur de 50 millions d'euros. Compte tenu du classement qu'elle occupait (33^{ème} rang sur 100 communes), la ville avait pu, en 2009, bénéficier de cette dotation à hauteur de 446 000 €. Nous avons donc une forte probabilité de nous voir dotés d'une enveloppe équivalente. Toutefois, la prudence est de mise et, sans certitude à ce jour, la dotation 2010 n'est pas inscrite au budget 2010.

Enfin, les droits de mutation devraient connaître une hausse cette année. En effet la relance du marché de l'immobilier et les « déclarations d'intention d'aliéner » recensées par le service urbanisme en 2009 laissent envisager une hausse des recettes de l'ordre de 10 %.

Les évolutions des principales recettes 2010 sont reprises dans le tableau ci-après :

		CA 09	BP 10	ECART	
				K€	%
RECETTES NON AFFECTEES					
ETAT	7411 DOTATION FORFAITAIRE	4 972 219.00	4 963 524.00	-9	-0.17%
	74123 DOTATION SOLIDARITE URBAINE	2 703 065.00	2 735 000.00	32	1.18%
	745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 779.00	2 800.00	0	0.76%
	74127 DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	321 425.00	321 000.00	0	-0.13%
	74837 DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN	261 067.57	161 000.00	-100	-38.33%
	932 DOT. ET PARTIC. NON AFFECTEES DE L'ETAT	8 260 555.57	8 183 324.00	-77	-0.93%
	7482 ETAT-COMPENSATION POUR PERTE DE TA	421.00	0.00	0	
	74833 ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	121 358.00	110 363.00	-11	-9.06%
	74834 ETAT-COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	97 641.40	93 720.00	-4	-4.02%
	74835 ETAT-COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	387 981.60	458 672.00	70	18.22%
	933 IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	607 402.00	662 755.00	55	9.11%
	TOTAL ETAT	8 867 957.57	8 846 079.00	-22	-0.25%
LMCU	7321 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 098 509.00	2 098 509.00	0	0.00%
	7322 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	404 163.00	428 431.00	24	6.00%
	TOTAL LMCU	2 502 672.00	2 526 940.00	24	0.97%
	DROITS DE MUTATION	380 307.85	400 000.00	20	5.18%
TOTAL RECETTES		11 750 937.42	11 773 019.00	22	0.19%

Autres recettes

Les taxes relatives aux enseignes publicitaires, pylônes électriques et droits de passage sont estimées à hauteur de 12 964 € soit une évolution nulle par rapport à 2009.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2010 s'établissent comme suit :

	CA 2009	BP 2010	△ %
Recettes ventilées	5 537 740	4 364 206	
Déduction impact cessions	-1 117 524		
Recettes ventilées corrigées	4 420 216	4 364 206	- 1,27%
Impôts, Taxes et dotations	16 651 686	16 763 695	0,67%
Intérêts sur placements	23 464	0	
Recettes de fonctionnement	21 095 366	21 127 901	0,15%

Les recettes prévisionnelles 2010 de la section de fonctionnement s'élèvent donc à 21 127 901 €; elles sont stables par rapport à 2009.

Le bilan de la section de fonctionnement 2010 fait apparaître une épargne nette à hauteur de **2 396 389 €** soit 1M€ de plus que celle qui apparaissait au BP 2009.

Il convient enfin de tenir compte du résultat reporté de 2009, à hauteur de 1 981 284 € et de la reprise sur l'excédent cumulé de la régie de soutien.

En conclusion, le cumul du solde de la section de fonctionnement 2010 et de l'excédent 2009 dégagerait une capacité de financement pour la section d'investissement de **4 377 674 €**

b) Section d'investissement

b.1) Les dépenses

Comme cela a été évoqué à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, le programme d'investissement 2010 est impacté par la montée en charge des opérations liées à la convention de Rénovation Urbaine signée en juillet 2009 et par l'importance du chantier du Centre Technique Municipal. La ville porte cette année son niveau d'investissement à un montant sans précédent de **7 840 002 €** soit 2 millions de plus qu'en 2009 et le double de la moyenne des 4 années précédentes.

Les dépenses d'investissement sont composées pour les 2/3, soit 5,6M€, de crédits de paiement 2010 et pour le solde (2,3M€) de travaux de maintenance ou de rénovation.

Après leur démarrage en 2009, les chantiers du CTM et de la salle d'escalade se dérouleront, pour leur part la plus importante, cette année avec un niveau attendu de dépenses de l'ordre de 4,5M€.

Il convient d'intégrer au budget prévisionnel de nouvelles autorisations de programme et les crédits de paiement 2010 pour la construction de l'école maternelle située bd Napoléon (150K€), la création de la voie sud du bd Napoléon (85K€) ou encore l'extension de l'école Guynemer (770K€).

A cela viennent s'ajouter les opérations de maintenance et de rénovation comme :

- travaux église ST Pierre (50 000 €),
- construction préau La Fontaine (135 000 €),
- aménagement des nouveaux bureaux du CCAS (240 000 €),
- effacement des réseaux rue Pasteur (150 000 €),
- veille foncière sur la galerie de l'Europe (435 000 €),
- rénovation du restaurant scolaire Concorde (150 000 €).

b.2) Les recettes

Les recettes d'investissement 2010 sont estimées à **3 462 328 €**. Elles sont composées essentiellement de subventions d'équipement relatives au Programme de Rénovation Urbaine et du FCTVA 2009.

Le chantier de la salle d'escalade a commencé en 2009 et doit se terminer en fin d'année. Les subventions d'équipement ont été estimées sur la base des montants à percevoir, soit 1,5M€.

La participation de l'ADEME à la construction du nouveau Centre Technique Municipal sur sa qualification HQE, est estimée à 175 000 €.

Les opérations de veille foncière conduites par la SEM Ville Renouvelée sur la galerie de l'Europe libèrent des acomptes de la part de nos différents partenaires financiers à hauteur de 520 000 €.

Les coûts inhérents aux études de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école maternelle située boulevard Napoléon 1^{er} seront également présentés aux financeurs de ce programme et appelleront une participation à hauteur de 340 000 €.

Enfin, le FCTVA 2009 est estimé, eu égard au niveau important des travaux d'investissement réalisés en 2009 à 700 000 €.

En conclusion, la synthèse du budget de la section d'investissement est la suivante :

	Recettes	Dépenses	Solde
Dépenses ventilées hors reports	2 762 328	7 840 002	-5 077 674
FCTVA	700 000		700 000
Totaux	3 462 328	7 840 002	-4 377 674

c) Equilibre du budget primitif 2010 – Fixation des taux

Compte tenu des dépenses et des recettes d'investissement 2010, le besoin de financement 2010 est estimé à hauteur de **4 377 674 €**

L'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement (**2 396 389 €**), et l'excédent reporté constaté à l'issue de l'exercice 2009 (**1 981 285 €**) permettent de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2010 (**4 377 674 €**).

L'équilibre budgétaire 2010 est atteint sans recours au fonds d'épargne (aujourd'hui à 3M€) et par voie de conséquence n'appelle pas de majoration des taux de taxes locales.

Il est donc proposé de reconduire à l'identique les taux de taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non-bâtie selon le tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	19.04	19.04	19.04	19.04	19.04
Taxe foncière bâtie	17.43	17.43	17.43	17.43	17.43
Taxe foncière non-bâtie	48.85	48.85	48.85	48.85	48.85

Ces taux d'imposition sont, à Mons en Barœul, inchangés depuis de nombreuses années et ils sont, de loin, les moins élevés de ceux de l'ensemble des villes de Lille Métropole Communauté Urbaine.

B – BUDGET ANNEXE : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

a) Section de fonctionnement

CHAP	NATURE	BP09	CA09	BP10
DEPENSES				
011	605 ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX	0.00	0.00	0.00
	6061 FOURNITURES NON STOCKABLES	0.00	0.00	48 000.00
	6063 FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	35 000.00	2 794.04	6 000.00
	6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	0.00	0.00	0.00
	611 PRESTATIONS DE SERVICE	0.00	0.00	0.00
	6152 ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	0.00	0.00	106 000.00
	61522 ENTRETIEN ET REPARATIONS DE BATIMENTS	50 000.00	614.56	0.00
	61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	35 000.00	1 679.62	51 975.59
	6156 MAINTENANCE	0.00	1 160.00	5 000.00
	6226 HONORAIRES	35 000.00	0.00	0.00
	6231 ANNONCES ET INSERTION	0.00	0.00	200.00
	6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	0.00	0.00	300.00
	6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0.00	0.00	3 000.00
	637 AUTRES IMPOTS ET TAXES	0.00	0.00	0.00
Total 011		155 000.00	6 248.22	220 475.59
023	023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	193 493.22	0.00	168 050.63
Total 023		193 493.22	0.00	168 050.63
042	6811 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	11 969.00	11 969.00	42 200.00
Total 042		11 969.00	11 969.00	42 200.00
65	654 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	200.00	39.93	0.00
	658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0.00	0.28	0.00
Total 65		200.00	40.21	0.00
67	673 TITRES ANNULES	3 100.00	933.93	0.00
Total 67		3 100.00	933.93	0.00
TOTAL DEPENSES		363 762.22	19 191.36	430 726.22
RECETTES				
002	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	245 162.22	245 162.22	325 726.22
Total 002		245 162.22	245 162.22	325 726.22
70	70831 REDEVANCE RESTAURANT DU FORT	23 000.00	23 695.21	24 000.00
	70832 LOCATIONS DIVERSES	89 900.00	70 017.31	75 000.00
	70833 LOYERS CENTRE DES SARTS	5 700.00	6 042.84	6 000.00
Total 70		118 600.00	99 755.36	105 000.00
TOTAL RECETTES		363 762.22	344 917.58	430 726.22

b) Section d'investissement

CHAP	NATURE	BP09	CA09	BP10
DEPENSES				
041	2181 INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS	14 500.00	12 114.00	0.00
Total 041		14 500.00	12 114.00	0.00
16	1651 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 000.00	939.39	1 000.00
Total 16		2 000.00	939.39	1 000.00
21	2131 CONSTRUCTION BÂTIMENTS	0.00	0.00	185 000.00
	2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	0.00	149.00	0.00
	2181 INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS	30 000.00	0.00	0.00
	2184 MOBILIER	30 000.00	15 000.00	20 000.00
	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	4 323.20	30 000.00
Total 21		60 000.00	19 472.20	235 000.00
23	2314 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	177 033.91	0.00	0.00
Total 23		177 033.91	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES		253 533.91	32 525.59	236 000.00
RECETTES				
001	001 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	31 871.69	31 871.69	24 749.37
Total 001		31 871.69	31 871.69	24 749.37
021	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	193 493.22	0.00	168 050.63
Total 021		193 493.22	0.00	168 050.63
040	28131 AMORTISSEMENT DES BATIMENTS PUBLICS	11 969.00	11 969.00	20 000.00
	28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	0.00	0.00	200.00
	28181 FRAIS D'INSERTION	0.00	0.00	13 000.00
	28183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	0.00	0.00	0.00
	28184 AMORTISSEMENT MOBILIER	0.00	0.00	4 000.00
	28188 AUTRES	0.00	0.00	5 000.00
Total 040		11 969.00	11 969.00	42 200.00
041	2314 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	14 500.00	12 114.00	0.00
Total 041		14 500.00	12 114.00	0.00
10	1068 AUTRES RESERVES	0.00	0.00	0.00
Total 10		0.00	0.00	0.00
16	1651 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 700.00	1 320.27	1 000.00
Total 16		1 700.00	1 320.27	1 000.00
TOTAL RECETTES		253 533.91	57 274.96	236 000.00

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2010 de la ville et de son budget annexe gestion du patrimoine locatif.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

1/5 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE PAR LA VILLE AU TRESORIER PRINCIPAL

Une délibération fixant les modalités de l'indemnité de conseil allouée par la ville au Trésorier Principal doit être soumise à l'approbation du conseil municipal, et notamment à chaque changement de comptable. C'est le cas aujourd'hui pour Monsieur Henri PRALAT, successeur depuis le 1^{er} janvier 2010 de Monsieur Hervé THOUMINE.

Outre ses missions de comptable principal de la ville, le receveur municipal, fournit à la collectivité des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations facultatives donnent lieu à versement d'une indemnité de conseil dont les modalités sont définies à l'article 4 de l'arrêté du 16/12/1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Cette indemnité versée annuellement est calculée par application du tarif ci-dessous à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années, à l'exception des opérations d'ordre :

Tranches du barème		Taux
0.00 € à	7 622.45 €	0.300%
7 622.46 € à	30 489.80 €	0.200%
30 489.81 € à	60 979.60 €	0.150%
60 979.61 € à	121 959.21 €	0.100%
121 959.22 € à	228 673.52 €	0.075%
228 673.53 € à	381 122.54 €	0.050%
381 122.55 € à	609 796.07 €	0.025%
609 796.08 € et	plus	0.010%

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- l'acceptation du principe de l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable, Monsieur Henri PRALAT,
- la fixation du taux de l'indemnité à 100 %,
- l'affectation de la dépense correspondante sur les crédits réservés à cet effet à l'article 92022, compte nature 6225 du budget de l'exercice en cours.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

2/1 – OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » –
CESSION FONCIERE – BOULEVARD ALPHONSE GAYET

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de recomposition urbaine et de diversification de l'habitat du « Nouveau Mons », Partenord Habitat envisage la réalisation d'un programme de logements sur l'emprise foncière de l'ancien collège Descartes situé boulevard Gayet.

Lille Métropole Communauté Urbaine cédera l'intégralité du terrain à « Partenord Habitat ». Préalablement à cette vente, il y a lieu de procéder à la cession de parcelles du domaine public communal qui n'ont pas été prises en compte lors des cessions et des transferts de compétences relatifs à l'emprise du collège entre la ville, Lille Métropole Communauté Urbaine et le Département.

La loi du 31 décembre 1966 portant création des communautés urbaines, avait prévu que les immeubles, faisant partie du domaine public des communes, nécessaires à l'exercice des attributions de ces établissements, seraient affectés de plein droit à la communauté dès son institution.

Entre 1968 et 1974, la ville de Mons en Barœul a donc transféré l'assiette foncière du « CES les Sarts » à la Communauté Urbaine. Ce transfert ne comprenait pas les parcelles AM 593 (ex A 6102 et 6667, pour une contenance de 238 m²) et AM 596 (ex A 6100 pour une contenance de 55 m²). Leur propriété est donc restée inchangée et elles font toujours partie du domaine public communal.

Suite au transfert de compétences au Département des immeubles dédiés à l'enseignement secondaire, le conseil de Communauté a autorisé, lors de sa séance du 13 juin 1997, la mise à disposition gratuite du terrain d'assiette et des bâtiments compris dans l'enceinte du collège Descartes au Conseil Général du Nord.

En février 2008, le collège Descartes a été transféré dans ses nouveaux locaux rue Laurent Lavoisier. Le terrain situé boulevard Gayet a été désaffecté par le Conseil Général le 11 septembre 2008 et restitué à Lille Métropole Communauté Urbaine qui a pris en charge et assuré la démolition de l'ensemble des bâtiments.

En vue de la réalisation du programme de logements sur l'emprise, il est nécessaire d'homogénéiser la domanialité du secteur et de permettre la cession du foncier au bailleur. La valeur des terrains référencés AM 593 et AM 596 destinés à être utilisés dans le cadre du programme de construction, a été estimée, dans sa globalité, par France Domaine le 12 mars 2010 à 43 950 €.

Compte tenu de ces antécédents, de la faible contenance et de la configuration de ces parcelles, la ville envisage de les céder à l'euro à Lille Métropole Communauté Urbaine. Les frais liés aux actes notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de :

- prendre acte de la désaffectation de l'emprise du collège par le Département du Nord suite à l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2008,
- constater la désaffectation matérielle des parcelles AM 593 pour une contenance de 238 m² et AM 596 pour une contenance de 55 m²,
- prononcer le déclassement du domaine public communal desdites parcelles,
- intégrer ces parcelles dans le domaine privé de la commune,
- autoriser Monsieur le Maire à :
 - décider de la cession de ces parcelles à l'euro à Lille Métropole Communauté Urbaine ; les frais liés au transfert par acte notarié seront pris en charge par Lille Métropole Communauté Urbaine,
 - rédiger et signer tout document relatif au transfert de propriété de ces biens.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

2/2 – OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » –
DESAFFECTATION – DECLASSEMENT - CESSIION FONCIERE – 2ème
PHASE SECTEUR MILLIEZ

Dans le cadre de l'opération de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », la ville a décidé, par délibération du 17 septembre 2009, de céder à Partenord Habitat une emprise foncière située rue Paul Milliez nécessaire à la réalisation de 25 logements PLUS CD. Cette opération représente la 1^{ère} phase du projet global de construction de 52 logements lancé par Partenord Habitat dans ce secteur.

La seconde phase est prévue sur une emprise contiguë à la première, à l'alignement de la rue Paul Milliez et de l'aire de stationnement de la rue de Gascogne et longeant la limite ouest du cimetière municipal. L'implantation des immeubles suit les préconisations de « l'étude de restructuration urbaine du secteur Bourgogne » validée en 2008 par la ville et Lille Métropole Communauté Urbaine.

La présente délibération concerne la cession du terrain où sera réalisée la seconde phase de ce projet comprenant la construction de deux immeubles collectifs accueillant respectivement 7 et 10 logements PLUS CD, et de 10 maisons individuelles (3 maisons PLUS CD et 7 en accession).

Il s'agit d'un terrain libre de construction de 9 274 m², issu de la parcelle cadastrée en section AH n°24 d'une contenance de 73 697 m² (d'après la déclaration préalable déposée le 12 mars 2010 par le cabinet LEFEBVRE et PAWLAK, géomètre-expert à Seclin). La parcelle résiduelle d'une contenance de 64 423 m² restera intégrée aux plaines du Fort.

Au Plan Local d'Urbanisme, le terrain est classé en zone UBb 0,60 et compris dans l'Emplacement Réservé pour le Logement n°2 prévu pour la réalisation de ce programme. Il est intégré de fait au domaine public communal.

Préalablement à sa cession, il y a lieu :

- de constater la désaffectation matérielle du terrain interdit au public depuis la mise en application de l'arrêté municipal du 13 mars 2010,
- de prononcer son déclassement du domaine public communal,
- de l'intégrer dans le domaine privé de la ville.

Cette seconde phase sera réalisée dans les mêmes conditions que la première.

Les programmes de logements devront répondre à des critères de qualité en terme d'intégration urbaine et paysagère, de performances énergétiques et de respect des normes environnementales, repris dans le cahier des charges environnemental et les fiches de recommandations de l'espace construit du Projet de Rénovation Urbaine, établis par la mission d'urbaniste conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage Haute Qualité Environnementale.

Les performances thermiques permettront de réduire et de maîtriser les charges pour les futurs occupants.

La ville sera vigilante au respect des engagements du bailleur dans la réalisation de ce programme durant sa phase conception et durant sa phase réalisation. Ces obligations seront reprises dans l'acte de cession.

Le 3 mars 2010, France Domaine a estimé la valeur vénale du bien à 30 €/m² soit 278 220 €. La ville souhaite soutenir toutes les démarches en matière de qualité environnementale et de performance énergétique menées par les bailleurs dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine. Conformément à la convention financière du Projet de Rénovation Urbaine, elle envisage en contrepartie du respect du cahier des charges environnemental, une cession pour un euro de la parcelle de 2 974 m² nécessaire à la réalisation de la 2^{ème} phase de l'opération.

Les frais afférents liés au transfert de propriété seront pris en charge par l'acquéreur. La ville confie à Maître NUYTTEN, notaire à Roubaix, la réalisation de cette transaction.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de :

- constater la désaffectation matérielle et de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée en section AH n°24 pour une surface de 2 974 m²,
- d'intégrer cette partie de parcelle dans le domaine privé de la commune.

- autoriser Monsieur le Maire à :

- procéder à la cession de cette parcelle par acte notarié à Partenord Habitat pour un euro en contrepartie de la réalisation du programme décrit dans la convention de Rénovation Urbaine signée le 7 juillet 2009, et notamment dans le respect du cahier des charges environnemental. L'acquéreur prendra en charge les frais en sus liés à cette transaction,
- rédiger et signer tout document relatif au transfert de ce bien,
- affecter la recette au budget de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

2/3 – OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
MARCHE DE MANDAT D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
ATTRIBUE A LA SEM VILLE RENOUVELEE – AUTORISATION DE
SIGNATURE DES MARCHES

Par délibération en date du 18 juin 2009, le conseil municipal a décidé d'engager un marché de mandat d'aménagement pour la requalification des espaces publics du « Nouveau Mons » dans le cadre d'un groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine.

Le mandataire aménageur a pour mission de mener à bien les études et d'en assumer le pilotage. Il coordonnera, au nom et pour le compte de la ville de Mons en Barœul, la réalisation des travaux d'aménagement et le partenariat entre les multiples intervenants dans les projets (concepteurs, entreprises, collectivités, concessionnaires). Ce marché de mandat a été attribué dans le cadre d'un appel d'offres ouvert à la SEM Ville Renouvelée.

La mission de la SEM Ville Renouvelée vise à mettre en œuvre le PRU du « Nouveau Mons » sur les compétences de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la ville de Mons en Barœul. Elle doit notamment gérer des marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, des études techniques comme une mission de géomètre, d'OPC chantier et de coordonnateur de sécurité.

Pour mener à bien cet ensemble d'études et en assurer le pilotage et la coordination, conformément aux dispositions de l'article R321-20 du code de l'urbanisme, la SEM doit être en mesure de passer et de signer l'ensemble de ces marchés.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux et de ces études, l'enveloppe financière est évaluée à 6 314 863 € TTC (soit 5 279 986 € HT). La description des études, de leurs montants estimatifs et de leurs procédures figure en annexe de cette délibération.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la passation des marchés dans les conditions décrites en annexe,

- d'autoriser le mandataire à signer les marchés et les avenants à ces marchés dans la limite de l'enveloppe financière après accord de Monsieur le Maire conformément au cahier des charges,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au titre de l'article fonctionnel 90822 compte nature 238 dans la limite des crédits votés par le conseil municipal.

VILLE	TYPE DE MARCHÉ	MONTANT € HT prévisionnel SEM	PROCÉDURES DE PASSATION DES MARCHÉS
ETUDES			
	GEOTECHNIQUES	10 000	Marché à Procédure Adaptée
	ETUDES TECHNIQUES SPECIALISEES	15 000	Marché à Procédure Adaptée
	<i>SOUS TOTAL</i>	<i>25 000</i>	
TRAVAUX			
	TRAVAUX Ville 1	1 110 000	Appel d'offres Européen
	TRAVAUX Ville 2	3 438 103	Appel d'offres Européen
	<i>SOUS TOTAL</i>	<i>4 548 103</i>	
	CSPS 1	8 880	Marché à Procédure Adaptée
	CSPS 2	27 505	Marché à Procédure Adaptée
	GESTION	35 658	Marché à Procédure Adaptée
	<i>SOUS TOTAL</i>	<i>72 043</i>	
MAÎTRISE D'OEUVRE			
	MAITRISE D'ŒUVRE 1 dont OPC	141 962	attribué, délibération n°1/4 du 3 décembre 2009, notifié le 1 ^{er} mars 2010
	MAITRISE D'ŒUVRE 2 dont OPC	343 810	Appel d'offres Européen
	OPC inter chantiers	49 705	Appel d'offres Européen
	<i>SOUS TOTAL</i>	<i>535 477</i>	
FRAIS DIVERS			
	GEOMETRE	23 363	Marché à Procédure Adaptée
	HUISSIER	13 000	Marché à Procédure Adaptée
	AVOCAT	13 000	Marché à Procédure Adaptée
	REPROGRAPHIE	20 000	Marché à Procédure Adaptée
	PUBLICITE	10 000	Paiement sur factures
	COMMUNICATION	20 000	Marché à Procédure Adaptée
	ARCHEOLOGIE	0	
	ASSURANCE	0	
	<i>SOUS TOTAL</i>	<i>99 363</i>	
	TOTAL € HT	5 279 986	
	TVA 19,6 %	1 034 877	
	TOTAL € TTC	6 314 863	

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

2/4 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU
GIP-RU AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES MISSIONS
D'INGENIERIE POUR L'ANNEE 2010

Depuis 2005 et dans le cadre de l'opération de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier du « Nouveau Mons », la ville de Mons en Barœul adhère au Groupement d'Intérêt Public « Lille Métropole – Rénovation urbaine » (GIP-RU), acteur essentiel et garant du pilotage stratégique des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) à l'échelle de Lille Métropole Communauté Urbaine.

A ce titre, le GIP-RU assure, pour la ville, des missions et des prestations concernant le pilotage stratégique des projets multiples qui constituent le PRU du « Nouveau Mons », l'ingénierie financière (suivi de la maquette financière) ou encore des études et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de relogement, Ordonnancement Programmation et Contrôle (OPC) des plannings de réalisation de l'ensemble des projets.

Pour 2010 et compte tenu des missions précitées, la participation de la ville est fixée à 20 616,42 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'ensemble des documents administratifs et juridiques conformément aux règles de l'adhésion de la commune de Mons en Barœul au GIP-RU,

- inscrire au budget, sous l'article fonctionnel 928-24, compte nature 6041, les crédits nécessaires, soit un montant total de 20 616,42 € à verser au GIP au titre de la participation financière de la ville au fonctionnement du GIP-RU au titre de l'année 2010.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

2/5 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION DES CENTRES D'INSERTION DANS LE CADRE DU PLEX

Le Programme Local Expérimental (PLEX) est un projet dont l'initiative revient principalement au Club de Prévention Azimuts qui a associé, dès l'origine du projet et notamment pour sa mise en œuvre, la Fédération des Centres d'Insertion (FCI). Ce programme a été présenté dans le cadre de la programmation 2010 de la Politique de la Ville et a fait l'objet d'un avis favorable à l'issue d'une instruction menée par les services de l'Etat. Il se décline localement en plusieurs chantiers de travaux dont le premier en date est l'aménagement paysager de la partie boisée des plaines du Fort de Mons.

Cette phase de travaux mobilisera, pendant 4 à 5 mois, hors intempéries et aléas, une vingtaine de jeunes Monsois (15 garçons et 5 filles) déscolarisés investis dans le cadre du PLEX. Les acteurs en responsabilité du chantier estiment que 5 à 8 d'entre eux participeront aux travaux d'aménagement paysager. Le reste du groupe prendra part à d'autres chantiers conduits en propre par la FCI, sur le territoire de la ville de Mons en Barœul voire à l'échelle de la Métropole Lilloise.

Les travaux qui concernent le présent projet consistent en :

- L'installation de la base de vie et la mise en sécurité des parcelles ;
- La dépose et l'évacuation de la clôture béton ;
- Le nettoyage des espaces et la réalisation d'une taille de sécurité sur l'ensemble des sujets abîmés ;
- La remise en forme du site (taille de gabarit, remise en terre, ...) en vue de son accessibilité au public.

L'encadrement technique du chantier (conduite opérationnelle et accompagnement technique des jeunes) est assuré par la FCI. La ville de Mons en Barœul accompagne le déroulement du chantier en le supervisant et en apportant des moyens dont la mise en commun avec ceux de la FCI fait l'objet d'une convention de partenariat.

A ce titre, la FCI mobilise des moyens humains (3 techniciens pour encadrer les 5 à 8 jeunes Monsois). La ville de Mons en Barœul apporte des moyens matériels et financiers (petit outillage et une subvention dont le montant a été calculé sur la base des besoins en matériaux de travaux publics). Les modalités de versement de la subvention sont précisées dans la convention jointe à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat avec la Fédération des Centres d'Insertion,
- inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2010 et à verser à la FCI une subvention de 7 597 €.

Convention de partenariat

Entre

La Ville de Mons en Baroeul, 27 av Robert Schuman, 59370 Mons en Baroeul,
représentée par Monsieur Rudy Elegeest, Maire

Et

La Fédération des Centres d'Insertion, Centre Vauban, 201 rue Colbert, 59 800 LILLE,
représentée par Monsieur Daniel Rougerie, Président

Il a été convenu les dispositions suivantes :

Article 1 : Objet

Dans le cadre d'un projet de chantier école sur les plaines du Fort de Mons, la FCI apporte son expertise technique à la mise en œuvre des travaux paysagers et à l'encadrement des jeunes mobilisés sur la durée du chantier.

Article 2 : Public concerné

Il s'agit, en majorité, de jeunes monsois investis dans un programme local expérimental (PLEX) dont l'initiative du projet revient en partie au club de prévention Azimuts. Ces jeunes, âgés de 16 à 21 ans, sont déscolarisés. Compte tenu de la durée du chantier (prévision de 4 à 5 mois) et de la technicité de certaines tâches nécessaires à sa réalisation, d'autres jeunes que ceux du PLEX pourront éventuellement participer au chantier. Cela vise principalement à équilibrer le niveau de compétences au sein du groupe et favoriser une certaine forme d'émulation entre les jeunes.

Article 3 : Projet

Le projet vise à mobiliser 5 à 8 jeunes monsois, investis dans le cadre du programme PLEX, sur un chantier d'aménagement paysager situé dans les plaines du Fort de Mons. Ces travaux consistent en l'abattage de l'ancienne clôture béton, le nettoyage des espaces boisés, la plantation de nouveaux sujets et la remise à niveau du terrain pour rendre l'espace aménagé accessible à la population.

Article 4 : Objectifs envisagés

- Réaliser une action d'embellissement *solidaire* sur la ville ;
- Travailler avec les jeunes des valeurs telles que le respect (garçon/fille, enfant/parent, jeune/adulte...), la solidarité, la socialisation ;
- Révéler les potentialités des jeunes.

Article 5 : Découpage des activités

Le projet d'aménagement des plaines du Fort de Mons doit se dérouler sur la période de mars à septembre 2010, hors intempéries et aléas de petite nature.

Fin Mars / Début Avril : installation de la base de vie, mise en sécurité des parcelles,

Fin Mars / Fin Avril : dépose et évacuation de la clôture béton,

Mai / Juin : nettoyage des espaces, petites plantations et taille de sécurité sur l'ensemble des sujets abîmés,

Juin / Début juillet : travaux de remise en état du site et taille de gabarit

Le découpage de ces activités est présenté à titre indicatif ; il doit permettre de rythmer le travail et de poser des échéances qui pourront éventuellement être décalées en fonction des aléas rencontrés pendant la durée du chantier.

Article 6 : Conditions techniques et financières

a) Conditions techniques

La FCI mobilise trois encadrants techniques sur la durée totale du chantier.

Le petit outillage (bêches, râteliers, sécateurs, coupe-branches, ...) est mis gracieusement à la disposition des personnes travaillant sur le chantier par le service espaces verts de la ville de Mons en Baroeul.

Le matériel d'installation et de mise en sécurité du chantier et les engins de manutention est loué par la FCI qui sera remboursée, sur présentation de la facture, par le versement d'une subvention.

La FCI est assurée pour conduire des chantiers de ce type ; la FCI est sociétaire auprès de la MAIF sous le n° 2638462 A.

b) Conditions financières

Le montant de la subvention est basé sur l'estimation du coût des locations de matériel (Cf. annexe à la convention) soit 7 597 €

La subvention sera versée sous la forme d'un 1^{er} acompte de 50% au moment de la signature de la présente convention et un deuxième acompte de 30% sur validation, par les services techniques de la ville, d'un état d'avancement du chantier (au moins à mi parcours).

Le solde sera versé sur présentation de la facture et constatation, par les services techniques, de l'achèvement des travaux. Le solde pourra alors être proratisé à la vue du montant des dépenses effectives. En aucun cas la subvention ne pourra être réévaluée du fait d'une augmentation des dépenses relatives à la conduite du chantier.

Fait en deux exemplaires originaux dont un remis à chacune des deux parties.

Mons en Baroeul, le 25 mars 2010

Rudy ELEGEST
Maire de Mons en Baroeul

Daniel ROUGERIE
Président

Annexe à la convention

Récapitulatif technique et financier

Désignation	Coût Unitaire	Quantité	Prix Unitaire
Location d'une chargeuse de 800L, 5 Tonnes sur roues motrices (4X4), descellement des poteaux et retrait des semelles de fondations du sol	210.00	10	2 100.00
Location d'un groupe électrogène déployé pour fournir de l'énergie aux machines outils (Tronçonneuse à métaux et ébarbeuse) afin de découper les fers dans les plaques de béton armé	Mensualisation	1 Mois	1 200.00
Location d'une raboteuse de souches, (section maximum des souches de 20cm de diamètre et de 20cm de haut)	Mensualisation	1 Mois	700.00
Location Mini-pelle sur chenilles type VI045 godet de 450mm	Mensualisation	1 Mois	1 600.00
Location tire-fort de 3.2 Tonnes	Mensualisation	1 Mois	250.00
Livraison sur porte char des pelleteuses et chargeuses	Forfait	1	100.00
Retour sur porte char	Forfait	1	100.00
Location Vestiaire / Réfectoire	6.73	6 Mois	1 547.59
MONTANT TOTAL LOCATION			7 597.59 euros

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

2/6 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DE L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi de Mons en Barœul/Villeneuve d'Ascq et de ses communes partenaires couvre un territoire d'environ 101 000 habitants. En activité depuis la fin de l'année 2006, elle assure la mise en relation des acteurs du Service Public de l'Emploi autour de plusieurs missions :

- l'organisation de rencontres entre employeurs et demandeurs d'emploi (les forums),
- le renforcement de l'accès à l'emploi (édition d'un « Flash emploi », soutien aux contrats aidés, action en direction des métiers en tension...),
- le développement et le suivi des clauses d'insertion, notamment dans le cadre du programme ANRU,
- la gestion prévisionnelle des emplois et compétences,
- l'accompagnement des projets d'extension, de création et de reprise d'entreprises.

Par ailleurs, la Maison de l'Emploi dispose d'un centre de ressources accessible aux demandeurs d'emploi et a mis en œuvre un observatoire de l'emploi dont les études permettent aux acteurs locaux de suivre les évolutions du marché de l'emploi et de les anticiper afin de mener des actions ciblées.

La participation de la ville de Mons en Barœul permet d'accompagner financièrement la mise en œuvre de ces actions. Le montant financier nécessaire à leur développement s'élève à 22 632 € pour l'année 2010.

Les modalités de versement de la présente subvention ainsi que la nature des documents à présenter qui justifient de la réalisation de l'activité sont précisées dans une convention de partenariat signée entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente du GIP de la Maison de l'Emploi.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article fonctionnel 920 25, compte nature 6 574 du budget de l'exercice,
- signer la convention de partenariat,
- verser une subvention de 22 632 € à la Maison de l'Emploi MB/VA.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

2/7- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

La Mission Locale Métropole Est a une antenne monsoise installée dans des locaux, acquis par la ville de Mons en Barœul, au rez-de-chaussée de la résidence de l'Europe, 41 avenue du Maréchal Lyautey.

L'équipe accueille et accompagne actuellement, sur le plan social et professionnel, 775 jeunes Monsois de moins de 25 ans, sortis du système scolaire depuis plus d'un an. Pour ce faire, elle travaille en partenariat avec les acteurs locaux (Azimuts, MJC, service jeunesse) et mobilise des ressources externes (structures d'insertion et de formation qualifiantes) afin d'accompagner ce public.

La ville soutient l'action de la Mission Locale Métropole Est en faveur des jeunes Monsois en aidant au financement de son fonctionnement. Cette aide repose d'une part, sur la mise à disposition d'un local dévolu au fonctionnement de l'antenne et d'autre part, sur l'apport d'un concours financier.

Les modalités de versement de la présente subvention ainsi que la nature des documents à présenter qui justifient de la réalisation de l'activité sont précisées dans une convention de partenariat signée entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente de la Mission Locale Métropole Est.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article fonctionnel 924 22, compte nature 6 574 du budget de l'exercice,
- signer la convention de partenariat,
- verser une subvention de 51 000 € à l'Association Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle de Villeneuve d'Ascq/Mons en Barœul.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

2/8 – ACCOMPAGNEMENT DES MONSOIS EN DEMARCHE D'INSERTION
PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'adhésion de la ville de Mons en Barœul au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) permet de renforcer l'accès ou le retour à l'emploi de demandeurs d'emploi monsois les plus en difficulté (Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, RSA). Le PLIE est donc missionné pour faciliter le parcours vers l'emploi de Monsois de plus de 25 ans, confrontés à une exclusion durable du marché de l'emploi. L'accompagnement mis en œuvre grâce au PLIE concerne 130 Monsois en 2010.

Le conventionnement actuel avec le PLIE couvre la période 2008 – 2011. Dans le cadre de la poursuite d'une part, de l'implication de la ville de Mons en Barœul à l'action du PLIE et d'autre part, du financement de son fonctionnement, la participation financière de la ville de Mons en Barœul en 2010 est estimée à hauteur de 33 000 €.

Les modalités de versement de la présente subvention ainsi que la nature des documents à présenter qui justifient de la réalisation de l'activité sont précisées dans une convention de partenariat signée entre Monsieur le Maire et Madame la Présidente de la Maison de l'Emploi de Mons en Barœul - Villeneuve d'Ascq qui gère le dispositif PLIE.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- imputer la somme correspondant à la participation de la ville de Mons en Barœul sur les crédits ouverts à l'article fonctionnel 920 25, compte nature 6 574, du budget de l'exercice 2010,
- signer la convention de partenariat,
- verser une subvention de 33 000 € au GIP de la Maison de l'Emploi de Mons en Barœul – Villeneuve d'Ascq.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

2/9 – OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
RESTRUCTURATION GALERIE RESIDENCE DE L'EUROPE – ACQUISITION
D'UN LOT DE COMMERCE N° 1167

La SEM Ville Renouvelée, dans le cadre de l'opération de Rénovation Urbaine, a été mandatée par la ville de Mons en Barœul pour mener les négociations en vue d'acquérir les cellules commerciales nécessaires à la réalisation de la restructuration de la galerie commerciale Europe. Il s'agit notamment de l'acquisition des cellules permettant la création de passages traversants reliant l'avenue Robert Schuman à la rue du Maréchal Lyautey. Cette perspective a été présentée devant l'Assemblée Générale des copropriétaires le 9 février dernier.

Suite à de nombreux échanges entre la SEM Ville Renouvelée et M. et Mme MEDJOUB, propriétaires du lot n° 1167, et à l'appui de l'avis de France Domaine en date du 22 février 2010, Maître MASSONNAT, notaire à Roubaix, a été mandaté par M. Rachid MEDJOUB et son épouse Mme Nassima OURARI, demeurant 1 sentier du Pignon Noir à Wattrelos, pour formuler à la ville de Mons en Barœul une Demande d'Acquisition d'un Bien pour le local commercial situé au rez-de-chaussée de la « résidence de l'Europe », 45 rue du Maréchal Lyautey et exploité actuellement sous l'enseigne « Pizza Express ». Cette Demande d'Acquisition d'un Bien a été reçue le 11 février 2010.

Ce local, concerné par la création d'un passage traversant, constitue un lot de la copropriété « Résidence de l'Europe » située 45 rue Lyautey référencée au cadastre en section AM n° 401 pour 1 ha 57a 89ca. Il s'agit du lot n° 1167 pour une contenance de 81 m² et les 551/200000 des parties communes de la copropriété.

La commission des droits de préemption de Lille Métropole Communauté Urbaine réunie le 24 mars a examiné cette demande et accordé la délégation du droit de préemption au bénéfice de la ville par un arrêté de délégation transmis en Préfecture le 25 mars 2010.

La Demande d'Acquisition reçue en mairie le 11 février 2010 est proposée au prix de soixante cinq mille euros (65 000 €) avec en sus la quote-part de la taxe foncière. Les modalités de la vente sont les suivantes : l'entrée en jouissance aura lieu le 30 novembre 2010 et les charges de copropriété seront à la charge de la ville à compter de la signature de l'acte authentique de vente.

Cette première acquisition marquerait de manière opérationnelle l'engagement de la ville à réaliser le projet de requalification de la galerie marchande accueilli favorablement par les copropriétaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février dernier.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir le lot de copropriété n° 1167 et les 551/200000 des parties communes dépendant de la copropriété « Résidence de l'Europe » située 45 avenue Lyautey et appartenant à M. et Mme MEDJOUR dans les conditions définies dans la demande d'acquisition déposée en mairie le 11 février 2010. Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 65 000 € auquel s'ajoute le prorata temporis de taxe foncière à la date de l'acte portant transfert de propriété. M. et Mme MEDJOUR conserveront la jouissance du bien jusqu'au 30 novembre 2010,

- signer tous actes et documents en relation avec cette opération et notamment l'acte portant transfert de propriété,

Les dépenses consécutives à cette acquisition seront inscrites sur le compte 90824/238 opération 824805 ouvert au budget de l'exercice.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

3/1 – TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE – RUE PAUL MILLIEZ

La réalisation d'un programme de logements à proximité de l'école Montaigne et du cimetière par le bailleur Partenord Habitat nécessite de clarifier les statuts de domanialité de la rue Paul Milliez qui assurera la desserte de l'opération.

Actuellement, la rue Milliez figure au cadastre dans le domaine public communal, alors qu'en tant que voirie, elle devrait se trouver dans le domaine public communautaire. La réalisation d'une opération de logements dans ce secteur rend indispensable le transfert des emprises de la voie dans le domaine public communautaire dans la mesure où la compétence voirie est déléguée au niveau intercommunal et qu'avec les nouvelles constructions, cette voie va voir sa configuration modifiée et son utilisation et son rôle renforcés.

Par délibération du 11 décembre 2009, le Bureau de Lille Métropole Communauté Urbaine a émis un avis de principe favorable au classement dans le domaine public communautaire de la rue Paul Milliez.

La ville a proposé la cession gratuite à Lille Métropole Communauté Urbaine des emprises de la voie selon le plan parcellaire établi en date du 21 avril 2009 par Lille Métropole Communauté Urbaine :

- sur le territoire de Villeneuve d'Ascq, les parcelles précédemment cadastrées en section LV n°118 pour une contenance de 563 m² et LV n°18 pour une contenance de 663 m²,

- sur le territoire de Mons en Barœul, l'emprise de la voie classée dans le domaine public communal pour une contenance de 2 059 m².

S'agissant du transfert de propriété d'un bien qui demeurera dans le domaine public, la procédure prévue à l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, peut être envisagée.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'accepter le transfert du domaine public communal au domaine public communautaire de la rue Paul Milliez.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

3/2 – ACQUISITIONS FONCIERES – AVENUE DE VERDUN - RUE JEAN JAURES – PLACE ALBERT 1^{er} – RUE LACORDAIRE

La société VILOGIA est propriétaire d'espaces libres issus des lotissements créés dans le secteur des Sarts. Ces terrains, accessibles au public, sont entretenus depuis de nombreuses années par la ville de Mons en Barœul.

Après avoir étudié le statut de chacune des parcelles détenues par VILOGIA et s'être réparti les acquisitions selon leur usage entre la ville de Mons en Barœul et Lille Métropole Communauté Urbaine, la ville propose d'acquérir les parcelles suivantes :

- avenue de Verdun : les terrains d'agrément cadastrés en section AM n° 657 pour une contenance de 94 m², AM n° 668 pour une contenance de 66 m², AM n° 694 pour une contenance de 80 m², et AM n° 729 pour une contenance de 172 m² ;
- rue Jean Jaurès : le terrain d'agrément cadastré en section AM n° 717 pour une contenance de 468 m² ;
- rue Jean Jaurès : le terrain d'agrément cadastré en section AL n° 446 pour une contenance de 703 m² ;
- rue Lacordaire : l'accès au groupe scolaire Renaissance cadastré en section AM 455 pour une contenance de 240 m².

La Ville a proposé à VILOGIA, qui a accepté, d'acquérir l'ensemble de ces parcelles pour un euro symbolique. Les frais liés au transfert de propriété par acte notarié seront pris en charge par VILOGIA.

Cette transaction permet de clarifier les domanialités des espaces entretenus par la Ville. Ils seront affectés dans le domaine public communal en qualité d'espaces verts.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- de décider l'acquisition par acte notarié des propriétés de VILOGIA désignées ci-dessus au prix d'un euro, les frais liés à l'acte notarié seront à la charge du vendeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger et signer tout document relatif au transfert de ce bien,
- d'inscrire les dépenses consécutives à cette acquisition sur le budget de l'exercice.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

4/1 - MARCHES DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – AMENAGEMENT DU CCAS

Le présent marché a pour objet l'aménagement des locaux de l'ancienne perception afin de permettre d'y installer les services du CCAS qui ne disposent pas, actuellement, de la surface suffisante pour un fonctionnement optimum.

Le projet architectural a été élaboré à partir du projet de service récemment validé.

Ce projet prévoit d'accueillir le public monsois au CCAS dans de bonnes conditions et comprend :

- la création d'un accueil avec un espace d'attente,
- la création de 4 bureaux d'accueil individualisé,
- l'aménagement d'un plateau accueillant les 3 pôles du CCAS (RSA, action sociale et aînés),
- l'aménagement d'un bureau pour le chef de service.

Les pôles seront séparés par des cloisonnettes. Un soin particulier est apporté à l'acoustique afin d'assurer en particulier toute la confidentialité que requièrent les entretiens avec les Monsois.

Il convient désormais de lancer une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Le montant des travaux est évalué à 200 000 € HT.

Les lots se répartissent de la manière suivante :

- Lot n°1 : Gros oeuvre étendu
- Lot n°2 : Cloisons démontables
- Lot n°3 : Menuiserie bois intérieure
- Lot n°4 : Peinture – Revêtement de sol
- Lot n°5 : Menuiserie extérieure aluminium
- Lot n°6 : Electricité – courant fort et faible
- Lot n°7 : Plomberie - Chauffage – Ventilation
- Lot n°8 : Equipements
- Lot n°9 : Murs végétaux

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer la procédure et signer les marchés avec les soumissionnaires retenus conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice 2010.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

4/2 - MARCHES DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GUYNEMER-ROLLIN

Le groupe scolaire Guynemer-Rollin est constitué de l'école maternelle « Rollin », installée au rez-de-chaussée, accueillant actuellement 77 élèves en 3 classes et de l'école élémentaire « Guynemer », installée à l'étage, accueillant 112 élèves en 5 classes.

L'école est située rue Mirabeau, elle est implantée sur une parcelle en angle et dispose d'une façade sur l'avenue Zola.

Le groupe scolaire Guynemer-Rollin était initialement une école élémentaire. Lors de la construction de la salle de sport Léo Lagrange (implantée parvis Jean XXIII), l'école Rollin a été démolie et transférée au rez-de-chaussée de l'école Guynemer. Ce rez-de-chaussée a alors bénéficié d'un rapide aménagement afin d'accueillir l'école maternelle.

Une première extension a été réalisée à la fin des années 90. Un restaurant scolaire a été aménagé.

A ce jour, l'équipe enseignante manque de place pour développer l'ensemble des activités pédagogiques et les conditions d'accueil et de circulation ne sont pas optimales pour les écoliers et les parents d'élèves.

Le projet sera réalisé en intégrant l'objectif de l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment. Le projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire Guynemer-Rollin vise donc à la mise aux normes d'accessibilité des locaux et la construction de surfaces complémentaires.

Le projet comprend la construction d'une salle polyvalente, d'un hall d'accueil et la reconstruction du préau.

La salle polyvalente servira de salle de motricité pour l'école maternelle et disposera de grandes baies vitrées ouvertes sur la cour de récréation. Elle sera aussi utilisée comme salle d'activités pour l'école élémentaire ou comme salle de projection.

La création de la salle polyvalente libère la surface de la salle de motricité existante. Cette salle sera transformée en bibliothèque et salle d'arts plastiques.

Le projet comprend de plus la construction d'un nouveau préau.

L'élaboration du projet a fait l'objet, depuis 18 mois, de nombreuses réunions de concertation entre l'équipe éducative, les représentants de parents d'élèves, les techniciens et les élus municipaux.

Il convient désormais de lancer une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Le montant des travaux est évalué à 520 000 € HT.

Les lots se répartissent de la manière suivante :

- Lot n°1 : Démolition Terrassements GO VRD
- Lot n°2 : Charpente bois bardage
- Lot n°3 : Etanchéité
- Lot n°4 : Couverture
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures
- Lot n°6 : Menuiseries intérieures
- Lot n°7 : Plâtrerie Faux plafonds Doublage
- Lot n°8 : Revêtements de sols et murs scellés collés
- Lot n°9 : Peintures - Revêtements muraux
- Lot n°10 : Plomberie sanitaire Chauffage Ventilation
- Lot n°11 : Electricité Courants faibles
- Lot n°12 : Ascenseur
- Lot n°13 : Occultation Stores
- Lot n°14 : Serrurerie

La conception et la réalisation de ce projet prennent en compte un certain nombre de facteurs environnementaux :

- La gestion de l'énergie,
- Le confort visuel,
- Le confort acoustique,
- L'entretien et la maintenance.

A ce titre, une demande de subvention est adressée au Département du Nord dans le cadre du Fonds Départemental d'Aménagement pour le Nord, volet « qualité environnementale des constructions publiques ».

Le plan de financement arrêté pour le calcul de la subvention sollicitée est le suivant :

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T
Travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire Guynemer-Rollin	520 000,00 €	Ville de Mons en Barœul	338 000,00 €
		Département du Nord (FDAN)	182 000,00 €
TOTAL	520 000,00 €	TOTAL	520 000,00 €

Le montant de la subvention sollicitée est calculé sur la base de l'application d'un taux de subvention de 35 %. Dans le cadre de la présente demande de subvention, la ville s'engage à financer tout ou partie du coût de l'opération non couvert par la subvention sollicitée.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer la procédure et signer les marchés avec les soumissionnaires retenus conformément aux dispositions du code des marchés publics,

- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice 2010,

- solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre du FDAN et signer tous les documents afférents à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

4/3 - MARCHES DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – CREATION D'UN ESPACE DE PARENTALITE ET RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE CONCORDE

Le restaurant scolaire « Concorde » est situé dans un bâtiment de 470 m². Ce restaurant, aménagé à une époque où les écoles accueillaient un effectif plus important, est devenu aujourd'hui surdimensionné.

Le projet de restructuration du restaurant scolaire devra intégrer une grande modularité. Les usages seront la restauration scolaire (cuisine et espace repas) pour les écoles et le centre de loisirs sportifs, les activités durant la pause méridienne et l'accueil du centre de loisirs sportifs « Mons Vacances ».

En période scolaire, le restaurant accueille environ 35 enfants de maternelle et 60 enfants de cycle élémentaire. La restauration est organisée en plusieurs services. Durant les centres aérés, le restaurant aura une capacité d'accueil portée à 150 enfants en 2 services.

Ces lieux accueilleront un public varié : enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, familles, centre de loisirs.

Le projet prévoit également la création d'un espace de parentalité. Cet espace est polyvalent. Le lieu de parentalité est un lieu d'échanges et de rencontres avec les familles, un lieu permettant de mettre en œuvre les axes du projet éducatif de l'école Freinet tels que l'ouverture au milieu, la participation de l'école à la vie du quartier et la participation des familles à la vie de l'école.

Le projet accueil et espace de parentalité permettra à l'avenir l'organisation d'expositions, de projections multimédias, de spectacles ainsi que des ateliers, comme l'atelier petit déjeuner parents – enfants.

C'est un lieu convivial et ouvert sur le quartier. Le préau de l'école élémentaire est un lieu de passage, il faut positionner avec soin le lieu de parentalité afin qu'il soit visible et attractif.

Enfin, le projet comprend la rénovation de l'entrée de l'école afin de faire pénétrer plus de lumière naturelle depuis la façade Ouest du bâtiment.

Le montant des travaux est évalué à 400 000 € HT.

Les lots se répartissent de la manière suivante :

- Lot n°1 : Démolition terrassement GO VRD
- Lot n°2 : Menuiseries extérieures
- Lot n°3 : Menuiseries intérieures bois
- Lot n°4 : Isolation extérieure et bardage

Lot n°5 : Plâtrerie faux plafonds doublage
Lot n°6 : Revêtements de sols et murs scellés collés
Lot n°7 : Peintures revêtements muraux
Lot n°8 : Plomberie sanitaire chauffage ventilation
Lot n°9 : Electricité courants faibles
Lot n°10 : Occultation stores
Lot n°11 : Serrurerie

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer la procédure et signer les marchés avec les soumissionnaires retenus conformément aux dispositions du code des marchés publics,

- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice 2010.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

4/4 - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - CONSTRUCTION D'UNE
ECOLE MATERNELLE - DESIGNATION DU LAUREAT

Le projet de construction d'une école maternelle s'inscrit dans le cadre de l'opération de Renouveau Urbain du quartier du « Nouveau Mons ». Cette nouvelle école remplacera l'école maternelle Nicolas Poussin, devenue obsolète et l'école Mendès France. Elle servira également de base à un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) maternel.

Le positionnement de l'école, sur une parcelle vacante du boulevard Napoléon 1^{er}, est cohérent avec le schéma urbain du Projet de Renouveau Urbain et vise à accompagner la démarche de diversification et de renouvellement de l'habitat dans ce quartier : il constitue à ce titre un levier important de couture urbaine.

Pour la réalisation de ce projet, le conseil municipal a délibéré le 17 septembre 2009 afin de constituer le jury et de permettre le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. Une publicité a été diffusée en date du 30 octobre 2009. 54 candidatures ont été reçues. Le jury du concours s'est réuni le 8 décembre dernier pour proposer au maître d'ouvrage de retenir à concourir 5 équipes. Les membres du jury ont arrêté la liste suivante :

- TANK Architectes à Roubaix,
- Claude DEBROCK à Lille,
- Damien SURROCA à Lille,
- Pierre COPPE à Tourcoing,
- Agence BOYELDIEU à Lille.

Monsieur le Maire a décidé de suivre les préconisations du jury et ces 5 équipes ont été admises à concourir.

Les cinq candidats ont remis une offre en date du 15 février 2010 sur la base d'un cahier des charges et d'éléments de programme détaillés qui leur avaient été communiqués. Leur offre était anonyme. L'ensemble des travaux des commissions techniques et du jury a été réalisé sous le couvert de l'anonymat.

Les critères de jugement des projets sont :

- la prise en compte des contraintes fonctionnelles définies dans le programme,
- les performances énergétiques du bâtiment,
- l'intégration architecturale dans le quartier,
- le coût prévisionnel des travaux et le coût global de l'équipement calculé sur une période de 25 ans.

Les offres ont été étudiées par :

- une commission technique composée d'agents de la municipalité,
- l'urbaniste conseil de l'opération de Renouvellement Urbain de Mons en Barœul.

Chaque commission a proposé un classement des projets eu égard à leur domaine de compétence.

Le jury final s'est réuni le 9 mars 2010 pour examiner les projets. A l'issue de cette évaluation, les cinq projets ont été classés, après mise en œuvre des critères pondérés, de la façon suivante :

- le projet 369 M,
- le projet 359 M,
- le projet 742 B,
- le projet 129 T,
- le projet 163 F.

Le jury a proposé au pouvoir adjudicateur d'allouer la totalité de la prime prévue au règlement du concours aux cinq candidats.

A l'issue de la réunion du jury et après établissement du procès-verbal, l'anonymat a été levé par Monsieur le Maire. Les correspondances suivantes ont pu être établies :

- le projet 369 M : Damien SURROCA
- le projet 359 M : Claude DEBROCK
- le projet 742 B : Agence BOYELDIEU
- le projet 129 T : TANK Architectes
- le projet 163 F : Pierre COPPE

Il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer le concours de maîtrise d'œuvre à l'équipe composée de l'agence SURROCA architectes, du bureau d'études ETR Ingénierie et du cabinet BECQUART SARL.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération de construction de l'école maternelle, dont le forfait initial provisoire s'élève à 350 461,98 € HT, pour une mission de base au sens de la loi MOP, complétée d'une mission d'OPC (ordonnancement et pilotage de chantier), HQE et Mobilier,

- d'approuver l'attribution des primes prévues par le règlement du concours aux candidats non retenus.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

4/5 – ETABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC DES CONDITIONS D'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite «loi handicap» place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Cette loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps (moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques).

Le décret n° 2006–555 du 17 mai 2006 fixe un délai de 10 ans pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Cette mise en conformité devra donc être effective avant le 1^{er} janvier 2015.

A cet effet, un diagnostic des conditions d'accessibilité de ces établissements doit être réalisé avant le 1^{er} janvier 2011 (pour les ERP catégories 1, 2, 3 et 4).

Pour répondre aux exigences de cette réglementation, la ville souhaite donc engager prochainement la réalisation d'un «diagnostic accessibilité» précis de ses ERP.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement, le Conseil Général du Nord a mis en place le Fonds Départemental d'Aménagement du Nord (FDAN) qui consacre un volet local à «l'accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite». Cette mesure consiste à accompagner financièrement les communes dans leurs démarches tant dans la phase d'études que dans celle de la réalisation des travaux d'aménagement et d'adaptation.

Il est donc proposé de solliciter, à ce titre, le Conseil Général du Nord.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter le Conseil Général du Nord pour l'obtention d'une subvention pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité pour les personnes handicapées des ERP communaux, au titre du Fonds Départemental d'Aménagement du Nord,
- signer tout document relatif à cette démarche.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

5/1 - TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2010

Afin de tenir compte de l'ensemble des mouvements de personnel observés au cours de l'année 2009, des prévisions de mouvements pour l'année 2010 connus à ce jour, le tableau des effectifs de la ville se présente conformément à l'état ci-dessous.

a) Au 1^{er} janvier 2010

Filières / Cadres d'emplois / Grades	31/12/2009			01/01/2010		
	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Postes vacants	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Postes vacants
ADMINISTRATIVE						
Directeur Général des Services	1	1		1	1	
Directeur Général Adjoint des Services	1	1		1	1	
Attaché principal	2	0	2	2	0	2
Attaché	4	3	1	5	3	2
Rédacteur chef	2	2		2	2	
Rédacteur	6	5	1	6	5	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1	1	2	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6	6		6	6	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	9	8	1	9	8	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	26	22	4	26	22	4
TECHNIQUE						
Directeur des Services Techniques	1	1		1	1	
Ingénieur principal	1	0	1	1	0	1
Technicien supérieur principal	1	1		1	1	
Technicien supérieur	3	3		3	3	
Contrôleur de travaux principal	1	1		1	1	
Agent de maîtrise principal	3	3		3	3	
Agent de maîtrise	3	3		3	3	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8	8		9	9	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	19	18	1	18	17	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	120	118	2	120	116	4
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (32h)	1	1		1	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (28h)	2	1	1	2	2	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (27h)	2	2		2	2	
CULTURELLE						
Attaché de conservation	1	1		1	1	
Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe	1	1		1	1	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	1		1	1	
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	2	2		2	2	
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2	2		2	2	
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (17h50)	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (17h)	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (15h)	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (13h)	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (12h)	1	0	1	0		
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (10h50)	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (10h)	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (7h)	2	2		2	2	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (5)	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (3h)	2	2		1	1	
Assistant d'enseignement artistique (6h)	1	1		1	1	
Assistant d'enseignement artistique (11h)	0			1	1	
SOCIALE						
Puéricultrice cadre de santé	1	1		1	1	
Infirmière de classe normale	5	5		5	5	
Educatrice principale de jeunes enfants	1	1		1	1	
Educatrice de jeunes enfants	4	4		4	4	

Filières / Cadres d'emplois / Grades	31/12/2009			01/01/2010		
	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Postes vacants	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Postes vacants
SOCIALE						
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	8	8		9	9	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe (28h)	1	1		0		
Auxiliaire de puériculture	1	0	1	0		
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	25	24	1	25	24	1
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe (31h50)	1	1		1	1	
A.T.S.E.M de 1 ^{ère} classe	11	10	1	11	10	1
A.T.S.E.M de 1 ^{ère} classe (28h)	2	2		2	2	
Agent social de 2 ^{ème} classe	23	23		23	23	
SPORTIVE						
Conseiller des activités physiques et sportives	1	1		1	1	
Educateur des APS de 2 ^{ème} classe	7	7		7	7	
Opérateur principal des A.P.S	1	1		1	1	
SECURITE						
Brigadier chef principal	1	1		1	1	
Brigadier	7	7		7	7	
Gardien	5	5		5	5	
ANIMATION						
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	2	2		2	2	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	8	7	1	8	6	2
AGENTS NON TITULAIRES						
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe (directeur adjoint d'accueils de loisirs)	2	0	2	2	0	2
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe (animateur d'accueils de loisirs)	45	0	45	45	0	45
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (renforts saisonniers, remplacements agents titulaires)	4	0	4	4	0	4
Agent social de 2 ^{ème} classe (renforts saisonniers, remplacements agents titulaires)	6	0	6	6	0	6
Animateur (directeur accueils de loisirs)	2	0	2	2	0	2
Animateur « Eveil aux livres » (vacataire)	1	1		1	1	
Animateur de rue	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (11h30)	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (8h)	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (5h)	1	1		1	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique (3h)	0			1	1	
Assistant d'enseignement artistique	3	3		3	3	
Assistant d'enseignement artistique (15h30)	1	1		1	1	
Assistant d'enseignement artistique (7h)	1	1		1	1	
Assistant d'enseignement artistique (5h30)	2	2		2	2	
Assistant d'enseignement artistique (5h)	0			1	1	
Assistant d'enseignement artistique (4h30)	0			1	1	
Assistant d'enseignement artistique (4h)	1	1		1	1	
Assistant d'enseignement artistique (3h)	0			1	1	
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe (renforts saisonniers, remplacements agents titulaires)	7	0	7	7	0	7
Chargé de missions jeunesse et sports	1	1		1	1	
Collaborateur de cabinet	1	1		1	1	
Directeur des politiques en faveur des personnes âgées	1	1		1	1	
Directeur du projet de renouvellement urbain	1	1		1	1	
Educateur des APS de 2 ^{ème} classe (renforts saisonniers et maladies)	1	0	1	1	0	1
Infirmière (renfort saisonnier, remplacements agents titulaires)	1	0	1	1	0	1
Infirmière/Puéricultrice bébés-nageurs (3h)	1	1		1	1	
Médecin coordonnateur des E.H.P.A (12h30)	1	1		1	1	
Pédiatre T.N.C	1	1		1	1	
Psychologue de l'E.H.P.A.D (8h45)	1	0	1	1	0	1
Recenseur	5	0	5	5	0	5
Surveillant de restaurants scolaires (Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe - 2h/ jour)	90	90		68	68	

b) Au 1^{er} mars 2010

Filières / Cadres d'emplois / Grades	01/01/2010			01/03/2010		
	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Postes vacants	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Postes vacants
ADMINISTRATIVE						
Directeur Général Adjoint des Services	1	1		0		
Attaché principal	2	0	2	1	0	1
Attaché	5	3	2	5	4	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	9	8	1	8	7	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	26	22	4	26	24	2
TECHNIQUE						
Contrôleur de travaux principal	1	1		0		
SOCIALE						
A.T.S.E.M de 1 ^{ère} classe	11	10	1	12	11	1

Il est demandé au conseil municipal de valider les mouvements de personnel repris dans le tableau des effectifs théoriques ci-dessus et de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

5/2 – COMPLEMENT DE LA LISTE DES EMPLOIS MUNICIPAUX OUVRANT
DROIT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION FIXEE PAR
DELIBERATION EN DATE DU 14 JUIN 2007

La loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 dispose en son article 21 que “les organes délibérants des collectivités territoriales et (...) fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance (..), en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois (...). Pour l'application des dispositions précédentes, un logement de fonction peut être attribué par nécessité absolue de service ou pour simple utilité de service.....”.

Il y a « nécessité absolue de service » lorsque l'attribution d'un logement par la collectivité est la condition indispensable pour que l'intéressé puisse accomplir normalement son service. Dans ce cadre, la concession comporte la gratuité du logement nu et éventuellement des fluides.

Il y a « simple utilité de service » quand, sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, le logement présente un intérêt certain pour la bonne marche du service. Dans ce cas, le bénéficiaire doit verser une redevance qui correspond en principe au loyer des locaux estimé par le service des domaines diminué afin de tenir compte des sujétions liées à la concession.

Par délibération du 14 juin 2007, la ville a donc déterminé au regard de ces éléments réglementaires, la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.

Depuis cette date, des mouvements de personnel ont eu lieu et des projets de politiques publiques se sont concrétisés entraînant de fait la nécessité de revoir l'organisation du fonctionnement de certains services. Ainsi, le domaine des structures et services d'accueil des personnes âgées a connu de profondes évolutions depuis quelques années : création d'un E.H.P.A.D, d'un S.S.I.A.D et, début 2009, d'un accueil de jour, maintien de deux E.H.P.A. ... La gestion d'un service de cette dimension et de cette nature exige une proximité et la présence quotidienne et permanente des cadres chargés de leur direction afin de répondre en permanence à l'ensemble des interlocuteurs que constituent les résidants, leur famille, les équipes pluridisciplinaires, les intervenants extérieurs et les partenaires institutionnels. C'est la raison pour laquelle la ville a estimé qu'il appartenait au cadre en charge du pilotage des structures aux personnes âgées de pouvoir accompagner les équipes tout au long de la journée et d'intervenir lors d'événements délicats et ce, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

Il est donc proposé d'attribuer au directeur des structures pour personnes âgées un logement, libre d'occupation sis 8 bis, rue d'Alsace – Groupe scolaire Mendès France, au titre de la nécessité absolue de service.

Après avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal de compléter la liste des emplois, ouvrant droit à l'attribution de logement de fonction depuis le 1^{er} juillet 2007, en y annexant l'emploi de directeur des structures pour personnes âgées.

Emplois	Astreintes	Lieu	Type de logement	Nature de la concession avantages et accessoires
Directeur des structures pour personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> * Astreinte la nuit, les week-end et les jours fériés. * Interventions d'urgence aux côtés des équipes pluridisciplinaires pour la gestion des situations difficiles et lors de mise en place de plan de gestion des risques (dégats des eaux, problèmes médicaux, accidents, incendies, décès, ...). * Organisation de la continuité du service en veillant impérativement au remplacement des personnels absents afin de respecter la réglementation et la législation en matière médicale et sociale. 	8 bis, rue d'Alsace Groupe scolaire Mendés France	Maison type iV	<p>NAS</p> <p>Gratuité du loyer</p> <p>Mais prise en charge par l'occupant des charges locatives (eau-électricité-chauffage-téléphone-imposition)</p>

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

6/1 – SUBVENTION A LA CRECHE D'ENTREPRISE « LES MONDILOUS »

En 2008, la société « LA MONDIALE » a créé, sur le territoire municipal, une crèche d'entreprise d'une capacité d'accueil de 30 places, dont 3 réservées à la ville pour l'accueil d'enfants monsois de 3 mois à 4 ans. Ces places sont proposées aux familles monsoises sous forme d'accueil en halte-garderie pour environ 8 à 10 enfants.

Il s'agit donc, pour la commune, de participer au financement de cette structure pour cette capacité d'accueil de 3 places selon les modalités prévues par :

- le Contrat Enfance Jeunesse signé par La Caisse d'Allocations Familiales de Lille, LA MONDIALE et la Ville,
- la convention signée avec l'association « les Mondilous » créée par LA MONDIALE pour la gestion de cette crèche.

Pour l'année 2010, cette subvention représente 5 202 € par place, soit un financement total de 15 606 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget annuel les crédits pour un montant de 15 606 € à l'article fonctionnel 92641, compte nature 6574.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

7/1 – RESTAURATION SCOLAIRE – FABRICATION ET LIVRAISON DES REPAS – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Ce marché de restauration collective s'inscrit dans le cadre des procédures et des références légales énoncées par le guide des contrats publics de restauration collective (n°J4-05 du 31 mars 2005) rédigé par le groupe permanent d'étude des marchés de denrées alimentaires sous la responsabilité du ministère des finances et de l'industrie.

Aux termes du marché signé le 1^{er} août 2009, la société SOBRIE s'est vu confier la livraison des repas destinés aux restaurants scolaires, garderies et centres de loisirs du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010.

La délibération du 27 mars 2009 mentionnait des montants minimum et maximum annuels estimatifs équivalant aux montants prévus pour l'année scolaire 2008/2009.

Pour le lot n°1 (restauration scolaire et garderies), le montant annuel du marché a été estimé à 95 000 € TTC au minimum et 380 000 € TTC au maximum.

Pour le lot n°2 (restauration des Centres de Loisirs Sans Hébergement), le montant annuel du marché a été estimé à 20 000 € TTC au minimum et 80 000 € TTC au maximum.

Lors de la rédaction du cahier des charges du marché, les services municipaux ont jugé nécessaire d'augmenter le montant maximum du lot n°1 et de diminuer les montants minimum et maximum du lot n°2, compte tenu des prévisions de dépenses.

Le marché de restauration scolaire a par conséquent été attribué à la société SOBRIE avec les montants de dépenses annuels suivants :

- pour le lot n°1 : 200 000 € TTC au minimum et 800 000 € TTC au maximum,
- pour le lot n°2 : 15 000 € TTC au minimum et 60 000 € TTC au maximum.

Compte tenu de ces modifications et des observations des services de la Préfecture, il a été décidé de ne pas reconduire ce marché pour les deux prochaines années et de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Le marché de restauration à conclure est prévu pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011. Il est reconductible deux fois par reconduction expresse.

Il s'agit d'un marché à bons de commande dont le montant total annuel sera déterminé par application du prix unitaire aux quantités effectivement livrées. Sur les bases actuellement connues, le nombre des repas qui seront servis dans le cadre de ce marché est réparti en deux lots.

Lot n°1 : restauration scolaire et garderie

Le nombre de repas est estimé à 550 par jour en maternelle, 800 par jour en élémentaire, 150 par jour pour les adultes. Le montant du marché annuel pour le lot n°1 est estimé à 200 000 € TTC au minimum et à 800 000 € TTC au maximum.

Lot n°2 : restauration Centre de Loisirs Sans Hébergement

Le nombre de repas pour l'ensemble des sessions est estimé à 10 250 en maternelle, 15 100 en élémentaire, 3 550 pour les adultes. Le montant du marché annuel pour le lot n°2 est estimé à 20 000 € TTC au minimum et à 80 000 € TTC au maximum.

Outre les pièces réglementaires mentionnées au code des marchés publics, le dossier de consultation précise les modalités d'exécution de la prestation : heures de livraison, composition et spécificité des repas en fonction du nombre des rationnaires par catégories (maternelles, élémentaires et adultes).

Enfin au regard des principes de publicité fixés par le code des marchés publics et en particulier les articles 39 et 40, le présent marché fera l'objet d'une publicité au BOAMP et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- lancer les consultations et signer les marchés avec les soumissionnaires retenus conformément aux dispositions du code des marchés publics,

- relancer la procédure par voie de marché négocié au cas où elle serait déclarée infructueuse,

- inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de l'exercice 2010.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

8/1 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CENTRES DE LOISIRS DE L'ASSOCIATION PROMESSE

L'association PROMESSE anime un centre de loisirs périscolaire pour les enfants inscrits dans les écoles Perrault, Sévigné, Rollin et Guynemer. Pour l'année 2009, la ville a versé, au regard des états de présence des enfants mois fournis par l'association, une participation financière à hauteur de 8 315 €

L'association nous ayant transmis tardivement les états concernant 275 demi-journées d'accueil des mois de septembre à décembre 2009, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à compléter cette participation par une subvention exceptionnelle de 577 €. Les crédits correspondant seront inscrits à l'article fonctionnel 92421, compte nature 6748.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

8/2 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS
DES DOMAINES SCOLAIRE ET DE L'ANIMATION

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions 2010 aux sociétés et associations locales selon la proposition suivante.

A. Subventions de fonctionnement

Bénéficiaires	Subvention 2010
<u>Article 92213, compte nature 6574</u>	
APE collège Descartes	2 656,86
APE éc. Perrault	174,16
APE éc. Sévigné	375,65
APE G.S. Provinces	1 864,59
APE GS Renaissance	577,82
APE collège Lacordaire	1 789,45
APE St Honoré/La Treille	2 044,45
APE collège Rabelais	2 868,60
Coop. scol. éc. Guynemer	771,79
Coop. scol. éc. la Paix	1 475,28
Coop. scol. éc. Mendès-France	464,44
Coop. scol. prim. Montaigne	1 147,44
Coop. scol. La Fontaine	887,90
Coop. scol. éc. Lamartine	508,83
APE Lamartine	508,84
Coop. scol. mat. Montaigne	786,82
Coop. scol. éc. N. Poussin	321,01
APE N. Poussin	321,01
Coop. scol. éc. Perrault	522,50
Coop. scol. éc. Reine Astrid	1 158,37
Coop. scol. éc. Renaissance	1 152,90
Coop. scol. éc. Rollin	532,74
Coop. scol. éc. Sévigné	1 126,95
Coop. scol. éc. A. Frank	614,70
Coop. scol. éc. H. Boucher	737,64
APE Montaigne	483,56
Total article 92213, compte nature 6574	25 874,30
<u>Article 92020, compte nature 6574</u>	
Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal	15 478,64
Total article 92020, compte nature 6574	15 478,64

Bénéficiaires	Subvention 2010
Article 92025, compte nature 6574	
AEM (Amis de l'Ec. De Musique)	151,50
AHM (Ass Historique)	520,15
AIMons	250,00
AMIFA	748,50
Amitiés Franco-Lao	174,70
AMPHA (Parents de Handicapés)	350,00
Anciens Combattants	1 071,00
Anciens de Colmant-Cuvelier	311,00
Ararat	200,00
Ass' Haut de Mons	204,00
CADLM	1 434,00
Carambol'ages	392,00
Caramel	67 850,00
Chorale D. Savio	766,00
Chorale Rég. des Aînés	723,00
CLCV	612,00
Club de l'Amitié	2 984,00
Cochons de l'Espace	150,00
Colombie en Nord	227,00
Danse Expression	262,00
DDEN (Délégués Dptaux Ed Nat)	154,50
Effréné-Tic (l')	150,00
Etoile du Jeu	150,00
Eugénies	151,50
Fondus d'Images	169,00
Harmonie Municipale	13 860,00
Jeunesse et Perspectives Monsoises (JPM)	150,00
Jonas	169,00
Lao (Ass. Socio-cult.)	163,00
MJC	83 284,84
MJC Contrat enfance	632,16
Mons entraide	1 785,68
Mons et Merveilles	478,74
Mons Loisirs	138,37
Mons Promotion Cult.	163,00
Mons Secourisme	2 080,00
Mons Vacances	1 200,00
MVV (Mons une Ville à Vivre)	156,55
Nord Madame	388,85
Parc de la Solitude	100,00
Pont du Lion d'Or	228,00
Prim'enfance	312,00
PROMESSE	808,00
Quartier de Mons Sarts	151,50
Quatre Saisons	525,00
Résidents de Mons la Chapelle	151,50

Saveurs du Marché	204,00
Si Tuenda Gospel	505,00
Théâtre du Jeudi	109,00
Upercut	389,00
VRCNTF (Vict Resc Camps Nazis Trav Forcé)	220,00
Total article 92025, compte nature 6574	188 509,04
TOTAL GENERAL	229 861,98

B. Subventions pour projets ou équipements

Bénéficiaires	Projet – Équipement	Montant
AHM (Ass Historique)	Journées du patrimoine	3 000,00
A.I.Mons	Achat vaisselle	125,00
Anciens Combattants	Médailles	257,00
Anciens Combattants	Repas du 11 Novembre	367,00
Anciens Combattants	Pèlerinage Lorette	400,00
CADLM	Fête de Noël	1 000,00
Caramel	Fête des Allumoirs	2 000,00
CESAM	« Nos Quartiers d'Été »	18 000,00
CLCV	Charges locatives local 32 av M. Sangnier	600,00
Danse Expression	Spectacle de fin de saison	1 000,00
Efréné-Tic (I')	Projet humanitaire Diawar (Sénégal)	350,00
Heure Exquise !	Actions en direction du public monsois	3 000,00
Jonas	Spectacle son et lumières de juin	20 000,00
MJC	Sorties familiales	1 500,00
MJC	Actions culturelles « jeunes »	500,00
MJC	Carnaval	6 000,00
MJC	Immeubles en fête	800,00
MJC	Fête du jeu	1 200,00
MJC	Jeux ludothèque	1 000,00
MJC	Charges Espace Info Jeunesse	1 000,00
Mons entraide	Adhésion Banque Alimentaire	3 630,00
Mons Promotion Culture	Expositions	400,00
Mons Promotion Culture	Marché de Noël	400,00
Mons Promotion Culture	Dictée	400,00
Prim'enfance	Action de psychomotricité avec assistantes maternelles	500,00
Quartier de Mons Sarts	Inauguration square des Fleurs	500,00
Quatre Saisons	Animation « Maisons et Balcons Fleuris »	200,00
Upercut	Charges locatives local av M. Sangnier	1 450,00
TOTAL		69 579,00

Ces subventions seront versées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574, de la façon suivante :

- 50 % à l'issue du conseil municipal,
- 50 % sur présentation des justificatifs de dépenses en rapport avec l'objet de la subvention.

C. Monitorat technique

Bénéficiaires	Activité	Subvention
CADLM	Maintien de la forme	4 230,00
Danse Expression	Danse	6 000,00
Mons Vacances	Activités sportives	5 200,00
MJC	Activités culturelles, soutien scolaire	10 000,00
Prim'enfance	Atelier lecture avec assistantes maternelles	500,00
Prim'enfance	Atelier arts plastiques avec assistantes maternelles	500,00
Rol Mons	École de rollerskate	3 900,00
Upercut	Formation informatique	4 500,00
TOTAL		34 830,00

Ces subventions seront versées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574, au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à imputer ces dépenses aux articles et comptes nature correspondants du budget de l'exercice.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

8/3 – TARIFS DE LOCATION - CAUTION - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SALLES MUNICIPALES

a) Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les montants de la participation aux frais de fonctionnement et de location demandés aux utilisateurs des salles municipales, dans les conditions décrites dans le tableau ci-dessous, à compter du 1^{er} mai 2010 (à l'exception de la salle des fêtes du Fort : tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2011). Il faut noter que le tarif « avec nettoyage » pour les associations monsoises correspond au coût de revient de cette prestation.

SALLES	2009		2010			
	Particulier	Ass. mons.	Particuliers		Ass. monsoises	
	TTC	avec nettoyage	HT	TTC	Sans nettoyage	Avec nettoyage
Barœul (jusqu'à 24h)						
- Tape Autour - 60 pers.	154	78	130	156	15	80
- Briqueterie - 100 pers.	180	95	152	182	15	100
- Goulette - 50 pers.	88	42	74	89	15	45
- Sac au Dos - 100 pers.	115	86	98	117	15	90
- Fermette - 30 pers.	66	52	56	67	15	55
Franciscaines - 80 pers. (au-delà de 24 h)	198	45	167	200	15	45
Marie Curie - 250 pers. (jusque 2h du matin)	289	93	301	360	30	95
Rez-de-chaussée maison des associations - 80 pers. (jusqu'à 24 h)	154	42	130	156	15	45
Sarts (jusqu'à 24 h)	154	54	130	156	15	55
Gabriel Pagnerre - 80 pers. (jusqu'à 20 h)	154	44	130	156	15	45
Allende						
- Particuliers - Entreprises	836		707	845		
- Entrées payantes (associations monsoises)		205				210
- Entrées gratuites (associations monsoises)		32				35
maison Folie du Fort						
Salle des fêtes						
- Été (16/04 - 15/10)	924	119	1 003	1 200		150
- Hiver (16/10 - 15/04)	1 231	119	1 254	1 500		150
Terrasse	223	83	189	226	15	84
Salle de projection	163		138	165		0
Salle Boum	0	0	84	100		

b) Depuis quelques années, nous constatons que les actes de négligence et de vandalisme à l'intérieur et aux abords des salles municipales ont augmenté. Après avoir multiplié les dispositifs de prévention et de contrôle, il semble aujourd'hui indispensable de mettre en place un système de cautionnement.

Les montants des cautions des salles municipales se présentent comme suit :

SALLES	Montant Caution
Barœul	
Tape Autour	300.00 €
Briqueterie	300.00 €
Goulette	300.00 €
Sac au Dos	300.00 €
Fermette.	300.00 €
Franciscaines	400.00 €
Marie Curie	1 200.00 €
Rez-de-chaussée maison des associations	300.00 €
Sarts	300.00 €
Gabriel Pagnerre	300.00 €
<u>Allende</u>	1 600.00 €
<u>Maison Folie du Fort</u>	
Salle des fêtes	2 400.00 €
Terrasse	1 000.00 €
Salle de projection	600.00 €
Salle Boum	600.00 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le principe du cautionnement et de fixer, comme ci-dessus, le montant des cautions à compter du 1^{er} mai 2010.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

8/4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations sportives selon les tableaux qui suivent :

A. Subventions de fonctionnement.

CLUBS	Discipline	Subvention évaluée
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pétanque	1 400,00
ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Force athlétique	2 200,00
B.A.C.M.	Basket	26 000,00
CYCLO-CLUB MONSOIS	Cyclotourisme	2 500,00
DES JEUNES QUI EN VEULENT (DJV)	Futsal	1 500,00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Taekwondo	1 200,00
GYM MONS	Gymnastique volontaire	5 700,00
JUDO CLUB MONSOIS	Judo	1 700,00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	Karaté	3 800,00
LUTTEUR CLUB MONSOIS	Lutte	7 555,00
MONS ATHLETIC CLUB	Football	58 000,00
MONS AQUATIQUE CLUB	Natation synchronisée	800,00
MONS EN B PETANQUE CLUB	Pétanque	1 600,00
MON 'S' PORT HAND BALL	Handball	23 000,00
MONS TENNIS CLUB	Tennis	2 200,00
MONS TENNIS DE TABLE	Tennis de table	2 500,00
MONS TRIATHLON	Triathlon	700,00
NAGER A MONS	Natation loisir	1 000,00
OLYMPIQUE METROPOLE MONS	Football	33 000,00
PALM	Plongée sous-marine	2 500,00
TWIRLING MAJO DANSE	Twirling bâton	3 000,00
UNSS DESCARTES	Ass sportive scolaire	1 300,00
UNSS LACORDAIRE	Ass sportive scolaire	900,00
UNSS RABELAIS	Ass sportive scolaire	1 050,00
OMS	Office Municipal des Sports	10 537,42
TOTAL		195 642,42

Ces subventions seront versées de la façon suivante :

- 70 % à l'issue du conseil municipal (l'avance votée au conseil du 4 février dernier étant décomptée),
- 30 % après transmission par chaque club de son bilan de fin de saison.

B. Monitorat technique.

CLUBS	Subvention évaluée
BACM	5 500,00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	3 200,00
GYM MONS	5 250,00
JUDO CLUB MONSOIS	5 500,00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	8 300,00
MAC	43 000,00
MONS TENNIS CLUB	8 000,00
MONS TENNIS DE TABLE	5 500,00
MONS TRIATHLON	3 500,00
OLYMPIQUE METROPOLE MONS	9 000,00
TOTAL	96 750,00

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à imputer ces dépenses au chapitre 92414 article 6574 du budget de l'exercice.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

8/5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC –
CENTRE SOCIAL AU TITRE DU MONITORAT TECHNIQUE

Suite à des retards dans la transmission, par la MJC, des éléments permettant le calcul du monitorat technique, pour les années 2008 et 2009, il convient de prévoir une subvention exceptionnelle de 18 711 €, correspondant au montant prévisible à verser à ce titre à la MJC – Centre Social.

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la réception par les services municipaux des justificatifs correspondants (fiches de paie des salariés, états de présence des participants aux activités prises en compte).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces dépenses, qui seront inscrites à l'article 6748 du budget de l'exercice.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2010

13/1 - RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2009

L'article 133 du code des marchés publics, dispose qu'au cours du premier trimestre de chaque année, la personne publique publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Ces marchés sont regroupés par tranches en fonction de leur prix.

Type marché	Opération	Lot	Marché HT	Entreprise	Date
Marchés compris entre 4 000 et 19 999,99 €HT					
Travaux	Remplacement du carrelage de la crèche municipale	Unique	4 865,68	Caliez à Lille (59000)	14/03/2009
Prestations intellectuelles	Etude géotechnique - Construction d'une salle d'escalade	Unique	5 370,00	ICSEO à Semur en Auxois (21140)	19/02/2009
Fourniture	Acquisition de luminaires pour la piscine municipale	Unique	6 765,14	Rexel à Villeneuve d'Ascq (59650)	11/02/2009
Prestations intellectuelles	Mission de maîtrise d'œuvre - Mise en technique discrète de la rue Pasteur	Unique	7 500,00	Kreops à Dunkerque (59140)	02/04/2009
Fourniture	Acquisition d'annuelles 2009	Lot n°1	4 606,60	Serre du Carrebault à Camphin en Carrebault (59133)	27/08/2009
		Lot n°2	2 595,40	Choquel à Villeneuve d'Ascq (59650)	27/08/2009
		Lot n°3 : Chrysanthèmes	1 336,50	Choquel à Villeneuve d'Ascq (59650)	27/08/2009
		Lot n°4 : Bulbes	2 135,70	Green Garden à DS Hillegom (2182)	27/08/2009
Fourniture	Acquisition d'un véhicule pour le secrétariat général	Unique	8 693,14	Renault à Villeneuve d'Ascq (59650)	10/02/2009
Travaux	Aménagement au cimetière	Unique	8 934,85	Nord TP à Annoeullin (59112)	22/12/2009
Travaux	Travaux de métallerie	Lot n°1 : Anthonioz de Gaulle	4 465,00	Saniez à Solesmes (59730)	19/02/2009

		Lot n°2	6 420 ,00	Saniez à Solesmes (59730)	19/02/2009
Travaux	Réfection des façades de la piscine municipale	Unique	11 055,00	Varlet à Lambersart (59130)	31/07/2009
Travaux	Réfection des toitures des locaux du cimetière	Unique	11 359,42	Amandinoise de couverture à St Amand Les Eaux (59734)	12/10/2009
Prestations intellectuelles	Mission de contrôle technique et SPS - Construction d'un centre technique municipal	Lot n°1 : Contrôle technique	8 300,00	Qualiconsult à Villeneuve d'Ascq (59650)	05/02/2009
		Lot n°2 : Mission SPS	4 400	Qualiconsult à Villeneuve d'Ascq (59650)	05/02/2009
Travaux	Remplacement des sols souples de la crèche municipale	Unique	14 927,15	Equipement Urbain à Radinghem en Weppes (59320)	27/02/2009
Prestations intellectuelles	Marché de maîtrise d'œuvre – Aménagement du CCAS	Architecte	8 000,00	Cassar à Fâches Thumesnil (59155)	13/11/2009
		Bureau d'étude	3 000,00	Solener à Lille (59 000)	13/11/2009
		Economiste	2 500,00	Becquart à Armentières (59280)	13/11/2009
		Acoustique	1 500,00	Acoustique et environnement à Marcq en Baroeul (59700)	13/11/2009
Travaux	Effacement des réseaux rue du Becquerel	Unique	15197,65	Inéo à Lesquin (59812)	26/03/2009
Travaux	Pose d'une clôture autour du bassin tampon du stade Michel Bernard	Unique	15 206,40	Gantois à Lys lez Lannoy (59390)	01/12/2009
Travaux	Démolition du local « Bateau »	Unique	17 000,00	Démolaf à Dainville (62000)	22/08/2009
Marchés compris entre 20 000 et 49 999,99 €HT					
Travaux	Réfection de la toiture du centre Camille Guérin	Unique	20 157,00	Grimonpon à Lille (59000)	04/08/2009

Prestations intellectuelles	Etude Géo technique – Construction d'un centre technique municipal	Unique	21 657,00	CEBTP à Béthunes (62400)	05/02/2009
Travaux	Réfection de la toiture des vestiaires du stade Michel Bernard	Unique	22 037,22	Smac à Santes (59211)	07/09/2009
Travaux	Réaménagement de la mission locale	Lot n°1 : Volets métalliques	6 605,00	Guermonprez à Lille (59000)	27/08/2009
		Lot n°2 : Châssis vitrines	11 300,00	Teffri à Lille (59000)	27/08/2009
		Lot n°3 : Chauffage	9 940,00	Godin à Erquinghem Lys (59193)	27/08/2009
Prestations intellectuelles	Assistance à maîtrise d'œuvre – Extension de l'école Guynemer Rollin	Unique	33 600,00	Houyez à Bouvines (59830)	10/11/2009
Travaux	Rénovation du mur en brique sur la voie nouvelle Théodore Monod et réfection de la voyette De Gaulle / Monod	Lot n°1 : Maçonnerie	15 895,00	BCA à Annoy sous Lens (62880)	23/07/2009
		Lot n°2 : VRD	18 106,50	Nord TP à Annoeullin (59112)	23/07/2009
Prestations intellectuelles	Marché de maîtrise d'œuvre – Création d'un lieu de parentalité et réaménagement du restaurant scolaire Concorde	Architecte	30 798,25	Navarro Levieuge à Mons ne Baroeul (59370)	13/11/2009
		Bureau d'étude	4 2014,75	Solener à Lille (59 000)	13/11/2009
Prestations intellectuelles	Mission OPC – Construction d'une salle d'escalade	Unique	39 160,00	Béal et Blankaert à Lille (59 000)	07/09/2009
Travaux	Réfection de la terrasse d'heure Exquise	Unique	39 833,52	Smac à Santes (59211)	02/11/2009
Prestations intellectuelles	Marché de maîtrise d'œuvre – Extension du groupe scolaire Guynemer-Rollin	Architecte	39 205,08	Navarro Levieuge à Mons en Baroeul (59370)	10/11/2009
		Bureau d'étude	5 826,92	Solener à Lille (59000)	10/11/2009

Marchés compris entre 50 000 et 89 999,99 €HT					
Service	Maintenance du réseau de télédistribution	Marché 4 ans	60 000	ERT à Villeneuve d'Ascq (59650)	30/06/2009
Travaux	Programme de taille 2009 / 2010	Unique	78 425,00	Perilhon à Templemars (59175)	01/12/2009
Fourniture	Acquisition de matériel pour le service des espaces verts	Lot n°1 : Motoculteur	5 431,04	Atelier de la Neuville à La Neuville (59239)	16/07/2009
		Lot n°2 : Tracteur	28 363,14	Delanghe à La Bassée (59480)	16/07/2009
		Lot n°3 : Tondeuse autoportée	14 808,87	Delanghe à La Bassée (59480)	16/07/2009
		Lot n°4 : Tondeuses	10 189,92	Delanghe à La Bassée (59480)	16/07/2009
		Lot n°5 : Bennes	6 440,46	Valvan à Menen (8930)	16/07/2009
		Lot n°6 : Radios	4 609,38	Comacom à Villeneuve d'Ascq (59650)	16/07/2009
		Lot n°7 : Outillages thermiques	3 603,70	Delanghe à La Bassée (59480)	16/07/2009
		Lot n°8 : Petits outillages	7 492,82	Guillebert à Ronchin (59790)	16/07/2009
Travaux	Extension du local Solitude	Lot n°1 : Gros oeuvre	54 173,47	SRTB à Tourcoing (59200)	12/09/2009
		Lot n°2 : Couverture	5 989,59	Smac à Santes (59211)	12/09/2009
		Lot n°3 : Menuiseries bois	7 540,68	Garçon à St Nicolas Lez Arras (62227)	12/09/2009
		Lot n°4 : Electricité	6 121,69	Lechevin à Marquion (62180)	12/09/2009
		Lot n°5 : Plomberie	4 089,00	Lechevin à Marquion (62180)	12/09/2009
		Lot n°6 : Plâtrerie	4 804,00	Victoire à Petite forêt (59494)	12/09/2009
		Lot n°7 : Carrelage	4 697,77	Bauters à Wavrin (59136)	12/09/2009
Marchés compris entre 90 000 et 132 999,99 €HT					
Travaux	Construction d'un préau à l'école La Fontaine	Lot n°1 : Gros oeuvre - VRD	16 135,52	STPI à Haubourdin (59481)	10/09/2009

		Lot n°2 : Charpente bois	43 566,40	BSM à Comines (59560)	10/09/2009
		Lot n°3 : Couverture	55 133,52	Smac à Santes (59211)	10/09/2009
Travaux	Travaux dans les bâtiments communaux	Lot n°1 : Gros oeuvre	7 188,15	Caliez à Lille (59000)	17/07/2009
		Lot n°2 : Travaux publics	3 720,00	Duflot à Wavrin (59536)	17/07/2009
		Lot n°3 : Voilage	4 052,20	R2S à Lille (59000)	17/07/2009
		Lot n°4 : Faux plafonds	9 802,37	Montaigne à Loos (59120)	17/07/2009
		Lot n°5 : Clôtures	2 769,00	Saniez à Solesmes (59730)	17/07/2009
		Lot n°6 : Couverture	80 299,98	Smac à Santes (59211)	17/07/2009
		Lot n°7 : Equipements sportifs	5 789,00	Casal à Seclin (59113)	17/07/2009
		Lot n°8 : Espaces verts	6 390,00	Inovert à Lesquin (59182)	17/07/2009
Marchés compris entre 133 000 et 205 999,99 €HT					
Service	Entretien de la voirie communale	Unique	152 400,00	Esterra à Lezennes (59260)	23/10/2009
Travaux	Réfection partielle de la tribune du stade Peltier	Unique	168 322,62	Smac à Santes (59211)	07/09/2009
Prestations intellectuelles	Mandat Aménageur – Réhabilitation de la galerie résidence de l'Europe	Unique	200 310,00	SEM à Tourcoing (59200)	11/08/2009
Marchés compris entre 206 000 et 999 999,99 €HT					
Prestations intellectuelles	Concours de maîtrise d'œuvre - Construction d'un centre technique municipal	Architecte	153 395,48	Agence Varlet à Roubaix (59100)	06/03/2009
		Bureau d'étude	91 884,23	Agence Berim à Douai (59502)	10/03/2009
		Bureau d'étude HQE	18 603,79	Agence Symoe à Béthune (62400)	10/03/2009
Travaux	Réaménagement de la mezzanine de l'hôtel de ville	Lot n°1 : Gros oeuvre	22 646,86	Caliez à Lille (59000)	24/11/2009

		Lot n°2 : Menuiseries	101 115,54	Consult Ingenierie à Lille (59 000)	24/11/2009
		Lot n°3 : Peinture	42 127,07	Style Deco à Lomme (59160)	24/11/2009
		Lot n°5 : Electricité	37 452,82	Forestier à Achicourt (62217)	24/11/2009
		Lot n°6 : Plancher bois	54 931,80	Parqueterie de la Lys à la Chapelle d'Armentières (59930)	10/12/2009
		Lot n°8 : Video	34 068,40	IEC à Gennevilliers (92230)	03/12/2009
		Lot n°9 : Mobiliers	36 680,00	Spiral à Lille (59 000)	02/12/2009
Service	Confection et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire	Lot n°1 : Restauration scolaire et garderie	Mini 167 224,08 – Maxi 668 896,32	Sobrie à Tourcoing (59200)	06/08/2009
		Lot n°2 : Restauration centre de loisir sans hébergement	Mini 12 541,81 – Maxi 50 167,22	Sobrie à Tourcoing (59200)	06/08/2009
Marchés compris entre 1 000 000 et 2 999 999,99 €HT					
Travaux	Construction d'une salle d'escalade	Lot n°1 : Gros oeuvre	973 575,60	Holbat à St Laurent Blangy (62052)	30/06/2009
		Lot n°2 : Charpente	79 350,00	BSM à Comines (59560)	04/09/2009
		Lot n°3 : Couverture	304 490,82	Smac à Santes (59211)	27/05/2009
		Lot n°4 : Menuiseries extérieures	134 261,25	Garçon à St Nicolas Lez Arras (62227)	27/05/2009
		Lot n°5 : Menuiseries intérieures	154 875,87	Victoire à Petite forêt (59494)	30/06/2009
		Lot n°6 : Peinture	18 033,38	Schepens à Roubaix (59100)	30/06/2009
		Lot n°7 : Carrelage	30 000,00	Bauters à Wavrin (59136)	27/05/2009
		Lot n°8 : Electricité	110 000,00	Delporte à Wasquehal (59290)	30/06/2009
		Lot n°9 : Plomberie	196 027,97	Lechevin à Marquion (62180)	30/06/2009

		Lot n°10 : VRD	57 561,70	Euroflandre à Bailleul (59270)	27/05/2009
Travaux	Construction d'un centre technique municipal	Lot n°1 : VRD	402 296,26	Patoux à Richebourg (62136)	09/11/2009
		Lot n°2 : Gros oeuvre	716 677,00	Eiffage à Villeneuve d'Ascq (59650)	09/11/2009
		Lot n°3 : Charpente bois	288 985,93	BSM à Comines (59560)	09/11/2009
		Lot n°4 : Charpente métallique	47 500,00	Vasseur et Rovis à Mericourt (62860)	13/11/2009
		Lot n°5 : Couverture	429 360,65	Smac à Santes (59211)	09/11/2009
		Lot n°6 : Bardage	308 573,19	Luc Daniel à Auby (59950)	10/12/2009
		Lot n°7 : Menuiseries aluminium	104 500,00	Siata à Courrière (62710)	10/12/2009
		Lot n°9 : Plâtrerie	69 100,00	Petrocchi à Thumeries (59239)	10/12/2009
		Lot n°10 : Electricité	128 117,27	Lechevin à Marquion (62180)	13/11/2009
		Lot n°11 : Plomberie Chauffage	255 192,00	Lechevin à Marquion (62180)	13/11/2009
		Lot n°12 : Carrelage	52 951,55	Bauters à Wavrin (59136)	13/11/2009
		Lot n°13 : Peinture	20 498,65	Debacker à Ecques (62129)	13/11/2009

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

- 1/1 – Approbation du compte de gestion 2009
- 1/2 – Compte administratif 2009
- 1/3 – Affectation des résultats de l'exercice 2009
- 1/4 – Budget primitif 2010
- 1/5 – Indemnité de conseil allouée par la ville au trésorier principal

2 - POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 2/1 – Opération de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Cession foncière – Boulevard Alphonse Gayet
- 2/2 – Opération de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Désaffectation – Déclassement – Cession foncière – 2^{ème} phase secteur Milliez
- 2/3 – Opération de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Marché de mandat d'aménagement des espaces publics attribué à la SEM Ville Renouvelée – Autorisation de signature des marchés
- 2/4 – Participation financière de la ville au financement du GIP-RU au titre du budget de fonctionnement et des missions d'ingénierie pour l'année 2010
- 2/5 – Convention de partenariat avec la Fédération des Centres d'Insertion dans le cadre du PLEX
- 2/6 – Attribution d'une subvention à la Maison de l'Emploi
- 2/7 – Attribution d'une subvention à la Mission Locale Métropole Est
- 2/8 – Accompagnement des Monsois en démarche d'insertion par l'activité économique
- 2/9 – Opération de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Restructuration galerie résidence de l'Europe – Acquisition d'un lot de commerce n° 1167

3 - URBANISME

- 3/1 – Transfert dans le domaine public communautaire – Rue Paul Milliez
- 3/2 – Acquisitions foncières – Avenue de Verdun – Rue Jean Jaurès – Place Albert 1^{er} – Rue Lacordaire

4 - TRAVAUX

- 4/1 – Marchés de travaux – Procédure adaptée – Aménagement du CCAS
- 4/2 – Marchés de travaux – Procédure adaptée – Extension du groupe scolaire Guynemer-Rollin
- 4/3 – Marchés de travaux – Procédure adaptée – Création d'un espace de parentalité et rénovation du restaurant scolaire Concorde
- 4/4 – Concours de maîtrise d'œuvre – Construction d'une école maternelle – Désignation du lauréat
- 4/5 – Etablissement d'un diagnostic des conditions d'accessibilité pour les personnes handicapées des Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux – Demande de subvention

5 – PERSONNEL

5/1 – Tableau des effectifs théoriques municipaux pour l'année 2010

5/2 – Complément de la liste des emplois municipaux ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction fixée par délibération en date du 14 juin 2007

6 – PETITE ENFANCE

6/1 – Subvention à la crèche d'entreprise « Les Mondilous »

7 – ECOLE/ENFANCE

7/1 – Restauration scolaire – Fabrication et livraison des repas – Lancement d'un appel d'offres ouvert

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Subvention exceptionnelle - Centres de loisirs de l'association Promesse

8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations des domaines scolaire et de l'animation

8/3 – Tarifs de location – Caution – Participation aux frais de fonctionnement des salles municipales

8/4 – Attribution de subventions annuelles aux associations sportives

8/5 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la MJC – Centre Social au titre du monitorat technique

13 - DIVERS

13/1 - Recensement des marchés publics conclus en 2009

QUESTIONS DIVERSES